



# Assemblée générale

Cinquante-sixième session

7<sup>e</sup> séance plénière

Lundi 24 septembre 2001, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Han ..... (République de Corée)

La séance est ouverte à 10 h 5.

## Point 10 de l'ordre du jour

### Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/56/1 et Corr. 1 et Add.1)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale, conformément à la décision à sa 3<sup>e</sup> séance plénière, le 19 septembre 2001, va entamer son examen du point 10 de l'ordre du jour, intitulé « Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation ».

Je donne la parole au Secrétaire général pour qu'il présente brièvement son rapport annuel.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Il y a deux semaines, comme vous vous en souvenez tous, nous nous réjouissons à la perspective de cette journée qui marquerait le début de notre débat général. Nombre d'entre vous devaient être représentés ici par votre chef d'État ou votre chef de gouvernement ou par votre Ministre des affaires étrangères.

J'avais moi-même espéré vous présenter ce que je considère comme les priorités principales des travaux de l'Organisation pour les cinq prochaines années. Mais hélas, c'était il y a deux semaines. Il y a 13 jours, un jour que nul d'entre nous ne pourra sans doute jamais oublier, notre pays hôte et la ville bien-aimée qui nous accueille étaient frappés par une attaque si délibérée, si cruelle, si malveillante et si destructrice

que nous nous efforçons encore aujourd'hui d'en saisir l'énormité.

En vérité, c'était un coup porté non pas contre une ville ou un pays particulier mais contre chacun d'entre nous. Ce n'était pas seulement une attaque contre nos concitoyens innocents – plus de 60 États Membres ont été touchés, y compris, je le déplore, mon propre pays – mais une attaque contre nos valeurs communes. Elle a porté un coup à tous les idéaux défendus par cette Organisation : la paix, la liberté, la tolérance, les droits de l'homme, l'idée même d'une famille humaine unie. Cette attaque a porté un rude coup à tous les efforts que nous déployons pour créer une société véritablement internationale, fondée sur les principes du droit.

Nous devons riposter en réaffirmant, de toute notre force, notre humanité commune et les valeurs que nous partageons. Nous ne permettrons pas qu'on les détruise. Le lendemain même de l'attaque, le Conseil de sécurité a, à juste titre, considéré qu'il s'agissait d'une menace contre la paix et la sécurité internationales. Nous devons donc y répondre d'une manière qui renforce la paix et la sécurité internationales – en consolidant les liens qui unissent les nations, et non pas en les soumettant à de nouvelles tensions. Cette Organisation est l'instance qui se prête le mieux à la constitution d'une telle coalition universelle. Elle seule peut donner une légitimité mondiale à la lutte à long terme contre le terrorisme.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Ce même jour – le 12 septembre – votre assemblée, Monsieur le Président, a demandé, dans la résolution 56/1, que des mesures soient prises d'urgence pour renforcer la coopération internationale en vue de prévenir et d'éliminer les actes de terrorisme. Je me félicite de cette résolution, ainsi que de la décision prise par l'Assemblée d'examiner la question du terrorisme plus en détail la semaine prochaine. Ce sera, entre autres, l'occasion de souligner la nécessité urgente de ratifier et, surtout, d'appliquer les conventions existantes concernant le terrorisme international, et d'envisager de mettre au point d'un commun accord de nouveaux instruments afin de combattre ce crime odieux.

Il ne fait aucun doute que nous devons opposer au terrorisme une action énergique et élaborer une stratégie globale à long terme, afin de vaincre ce fléau. Mais nous devons aussi accorder plus d'importance à notre tâche humanitaire et porter secours aux victimes des conflits et de la famine – en particulier, à l'heure actuelle, aux personnes déplacées en Afghanistan.

L'attaque du 11 septembre était également une attaque contre la liberté de voyager, d'échanger des biens et services – tout ce que représente un centre commercial international – et d'échanger des idées.

Certains commentateurs se sont empressés de déclarer que de tels actes confirmaient la thèse funeste d'un inévitable conflit des civilisations, suivant laquelle nous allons être confrontés à un siècle de conflits entre des peuples de religion et de culture différentes. Nous devons affirmer le contraire. Rappelons-nous que votre Assemblée a proclamé cette année l'Année du dialogue entre les civilisations.

Nous devons réaffirmer la liberté des peuples de toutes religions et cultures de se rencontrer, de se fréquenter et d'échanger des idées et des connaissances, dans le respect mutuel et la tolérance, pour leur avantage réciproque et dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

Enfin, l'attaque du 11 septembre était une attaque contre la primauté du droit – c'est-à-dire contre le principe même qui permet aux nations et aux individus de vivre ensemble dans la paix, en suivant des règles convenues et en réglant leurs différends par le biais de procédures établies d'un commun accord.

Nous devons riposter donc en réaffirmant les principes du droit au niveau international aussi bien que national.

Aucun effort ne devrait être épargné pour traduire en justice les auteurs de ces attaques, suivant une procédure claire et transparente que chacun puisse comprendre et accepter. Nous devons défendre nos propres principes et normes, afin d'établir une distinction évidente, que le monde entier puisse reconnaître, entre les individus qui recourent au terrorisme et ceux qui luttent contre ce fléau.

Réagir comme il se doit à cette odieuse attaque représente une tâche qui est effectivement capitale, mais qui ne doit pas nous faire oublier les autres tâches que nous avons à accomplir. Ces événements tragiques n'enlèvent rien à la pertinence de la mission générale de l'Organisation des Nations Unies. Bien au contraire – et surtout s'ils parviennent à faire basculer l'économie mondiale dans la récession – ces événements confèrent encore plus d'urgence à notre mission.

N'apportons pas aux incertitudes économiques une réponse qui ne peut que les aggraver, en essayant de protéger les marchés nationaux contre la liberté des échanges. Employons-nous plutôt, alors que nous préparons la réunion de l'Organisation mondiale du commerce à Doha, à renforcer notre système commercial international et à faire en sorte que ses bienfaits soient accessibles à tous, en particulier aux pays en développement.

La coopération internationale est aujourd'hui plus nécessaire que jamais, pour la gestion de l'économie mondiale et pour veiller à ce que les pays en développement n'aient pas une fois de plus à supporter la part la plus lourde des coûts de l'ajustement.

Il ne faut pas que ces événements nous fassent rétrograder par rapport aux engagements que nos chefs d'État et de gouvernement ont pris, il y a un an, dans leur Déclaration du Millénaire – par exemple, la promesse de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour; d'assurer l'enseignement primaire universel pour les filles comme pour les garçons; d'arrêter et de commencer à inverser la propagation du VIH/sida; et de préserver la planète pour les générations futures en adoptant une nouvelle éthique de conservation et de gestion avisée.

Ces tâches restent urgentes – et elles le sont peut-être même plus que jamais; et l'action de l'Organisation pour les faire progresser – qui est décrite dans le détail dans le rapport qui vous est présenté – demeure aussi importante que jamais.

Ces enjeux à moyen terme du développement peuvent et doivent être traités pendant la présente session de l'Assemblée. La lutte contre le terrorisme nous préoccupe à juste titre mais elle ne doit pas nous amener à les négliger.

Les maux économiques et sociaux dont notre monde est affligé ne sont que trop réels, tout comme la nécessité de faire en sorte que la mondialisation profite à tous les peuples, en ancrant la nouvelle économie mondiale dans une société mondiale qui repose sur des valeurs globales communes de solidarité, de justice sociale et de respect des droits de l'homme.

Mais rien de tout cela ne peut être réalisé par la violence. Bien au contraire, l'espoir de faire reculer la pauvreté dans le monde ne fera que diminuer, si ce monde est polarisé en camps mutuellement hostiles, riches contre pauvres, ou Nord contre Sud.

La seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat, où toutes les forces sociales – les États, le secteur privé, les institutions de savoir et de recherche, et la société civile sous toutes ses formes – conjuguent leurs efforts en vue d'atteindre des objectifs concrets et réalisables.

Et c'est au centre de tous ces partenariats que cette organisation doit se trouver – elle que vos chefs d'État et de gouvernement se sont engagés, il y a un an, à renforcer et à rendre plus efficace, parce qu'ils y ont vu

« le lieu de rassemblement indispensable de l'humanité tout entière. » (A/RES/55/2, par. 32)

L'Organisation des Nations Unies doit écouter tous ces différents partenaires. Elle doit les guider. Elle doit les aiguillonner parfois. L'ONU doit fournir un cadre de valeurs communes et de compréhension, dans lequel leurs efforts libres et volontaires peuvent dialoguer et se renforcer les uns les autres, au lieu de se faire mutuellement obstacle.

Et – pour citer de nouveau la Déclaration du Millénaire – c'est par l'entremise de l'Organisation des

Nations Unies que les peuples du monde doivent s'efforcer de concrétiser leurs

« aspirations universelles à la paix, à la coopération et au développement ». (*Ibid.*)

Telle est la voie qu'ont tracée pour nous nos chefs d'État et de gouvernement il y a un an. Ne nous laissons pas ébranler, même par l'indicible horreur dont nous avons été les témoins il y a 13 jours, dans notre détermination à poursuivre dans cette voie.

Rejetons la voie de la violence, qui est le produit du nihilisme et du désespoir. Prouvons par nos actes qu'il n'est nul besoin de désespérer; que les problèmes politiques et économiques de notre temps peuvent être résolus de manière pacifique; et qu'aucune vie humaine ne devrait être sacrifiée, parce que tout être humain a des raisons d'espérer.

Voilà, à mon avis, le vrai programme de cette Assemblée, et la vraie mission de cette Organisation.

**M. Ivanov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La présente session de l'Assemblée générale a entamé ses travaux dans des circonstances tragiques. Le monde civilisé tout entier partage la peine du peuple américain. Nous portons aussi le deuil de tous ceux qui sont tombés, victimes de terroristes dans différentes parties du monde. Dans l'univers interdépendant et mondialisé d'aujourd'hui, nous connaissons tous la douleur du deuil, quel que soit l'endroit où un acte terroriste a pu se produire.

La récente tragédie rend terriblement évident le fait que les changements considérables que la mondialisation a entraînés dans tous les domaines de la vie moderne comportent des conséquences à la fois positives et négatives pour l'ensemble de l'humanité.

D'un côté, la menace d'un affrontement nucléaire mondial appartient désormais au passé. Des progrès scientifiques et technologiques et l'expansion rapide du commerce mondial et des relations économiques fournissent les conditions nécessaires pour le développement durable de toute l'humanité. D'autre part, les bénéfices de la mondialisation se sont révélés être simplement inaccessibles pour la plupart des États, et l'écart entre les pays les plus développés et les pays les moins avancés continue de s'accroître rapidement. Enfin, le monde est confronté à de nouveaux défis et de nouvelles menaces, tels que le séparatisme agressif, le crime organisé, le trafic illicite des stupéfiants, sans oublier le terrorisme international.

Dans ces circonstances, la communauté internationale est confrontée à l'énorme tâche de répondre de manière adéquate et surtout collectivement aux défis de notre époque. Il faut d'urgence élaborer une stratégie d'action commune qui utiliserait la mondialisation pour régler de façon juste et équitable les problèmes clefs auxquels l'humanité fait face, et pour renforcer la sécurité mondiale. Dans ce contexte, nous partageons l'idée énoncée dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, selon laquelle il est nécessaire de renforcer et d'accroître le rôle de l'ONU en tant qu'instrument indispensable pour maintenir la paix et la sécurité internationales et pour mobiliser les habitants du monde contre des menaces nouvelles et sans précédent. Fermement attachée à cette approche pour instaurer un nouvel ordre mondial, la Fédération de Russie prône l'adoption de mesures collectives qui rendraient les processus de mondialisation maîtrisables et donc sûrs. Chaque État doit se rendre compte lui-même que les résultats de la mondialisation peuvent véritablement contribuer à sa prospérité et à son bien-être.

Un mécanisme efficace de gestion de la mondialisation doit être complet et couvrir tous les domaines, du politique et du militaire à l'humanitaire. La Fédération de Russie est prête à coopérer aussi étroitement que possible avec d'autres États en vue d'atteindre cet objectif, qui revêt une importance primordiale pour l'avenir de l'humanité.

En luttant contre de nouveaux dangers, et le terrorisme international est certainement le plus important d'entre eux, l'objectif principal est d'établir un système mondial pour contrer les nouvelles menaces et faire face aux nouveaux problèmes. Un tel système devrait comprendre des mécanismes multilatéraux d'intégration pertinents, y compris un système d'alerte rapide et des mesures de prévention des menaces naissantes, ainsi qu'une réaction déterminée et adéquate à chacune de leurs manifestations, dans le cadre du droit international et sous la direction et la coordination de l'ONU.

Pour ce qui est du domaine politique, comme le Secrétaire général vient de le souligner à juste titre, nous pensons à la mise en oeuvre complète des décisions prises ici il y a un an, au Sommet et à l'Assemblée du Millénaire, et surtout à celles concernant l'instauration d'un ordre mondial juste, démocratique et non violent, qui servirait les intérêts et les aspirations de tous les États et de tous les peuples.

Nous ne pourrons y arriver que si tous les pays sont égaux devant le droit mondial fondé sur la Charte des Nations Unies et d'autres principes et normes du droit international, et les considèrent comme sacrés.

Le renforcement, et non l'érosion, de l'ordre public mondial doit prévaloir à l'ère de la mondialisation. Tout comme un État démocratiquement viable ne peut être édifié que sur une base législative solide, il faut davantage de normes juridiques internationales rigoureuses pour qu'un nouvel ordre mondial puisse s'instaurer.

Pour créer un type de droit international qui soit en phase avec le monde en évolution, il faut déployer des efforts coordonnés. Tout acte unilatéral dans un monde où les destins de pays, de peuples et de personnes sont de plus en plus inextricablement liés, ne fera qu'éroder la primauté du droit, ce qui compromettrait la capacité de la communauté internationale de s'attaquer efficacement aux défis naissants et toujours plus dangereux.

Le prestige d'un État aux yeux des autres nations doit être mesuré non pas à l'aune de sa puissance militaire ou économique, mais plutôt sur la base de sa capacité de s'acquitter de ses obligations internationales.

Dans le domaine militaire, la tâche prioritaire consiste à renforcer la stabilité stratégique, qui est une composante cruciale de la sécurité internationale. Nous comprenons la préoccupation que le Secrétaire général a exprimée dans son rapport concernant la croissance continue des dépenses militaires mondiales et le niveau insuffisant de coopération internationale dans le domaine du désarmement.

Pleinement consciente de son rôle dans le maintien de la sécurité internationale, la Fédération de Russie a présenté un programme détaillé et réaliste pour accroître la stabilité stratégique et accélérer le processus de désarmement. Le Président de la Fédération de Russie, M. Vladimir Poutine, a demandé instamment aux cinq puissances nucléaires et membres permanents du Conseil de sécurité d'amorcer un processus de consultation sur le désarmement nucléaire et la stabilité stratégique.

Nous réitérons la proposition que nous avons faite aux États-Unis en vue d'une réduction coordonnée des armes stratégiques offensives à 1 500 ogives nucléaires pour chacune des parties d'ici à 2008, et ce

nombre pourrait être réduit encore davantage par la suite. Il convient de rappeler qu'en 1990, à la fin de la guerre froide, les arsenaux nucléaires stratégiques combinés de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et des États-Unis représentaient à eux seuls 20 834 ogives nucléaires. Si elle était mise en oeuvre, cette initiative contribuerait à consolider et à renforcer les efforts déployés pour établir une nouvelle relation stratégique entre la Russie et les États-Unis. Il s'agirait également d'une percée sans précédent en matière de désarmement nucléaire et d'une mesure incitative énergique pour étoffer les régimes de non-prolifération des armes de destruction massive et pour rendre universel le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Éviter le déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique fait partie intégrante d'une série de mesures visant à garantir la stabilité stratégique. Il est de notre devoir commun envers les générations à venir de faire en sorte, grâce à des efforts concertés, que l'espace extra-atmosphérique demeure pacifique. La Russie invite la communauté mondiale à commencer à élaborer un accord complet sur le non-déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique et sur le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Le premier pas concret en ce sens pourrait être un moratoire sur le déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique, en attendant la conclusion d'un accord international pertinent.

En plus de l'ordre du jour traditionnel concernant le désarmement, l'ère de la mondialisation entraîne de nouvelles menaces pour la sécurité internationale, ce qui accroît le nombre d'États concernés par le désarmement. Cela comprend la non-prolifération des technologies balistiques, l'élimination des armes chimiques, l'interdiction de mettre au point des armes bactériologiques, et le blocage des circuits du commerce illicite d'armes légères.

En un mot, il y a beaucoup de questions liées au désarmement qui exigent un débat approfondi et complet. Pour ce faire, la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement semble être l'instance la plus appropriée, et la Fédération de Russie appuie activement l'idée de la convoquer.

En matière d'instauration de la paix, il faut veiller tout particulièrement à intégrer une culture de

prévention des conflits dans la pratique internationale. La Fédération de Russie appuie les grandes idées y relatives figurant dans le rapport spécial du Secrétaire général. Il n'y a pas de temps à perdre. En raison des crises graves dans diverses parties du monde qui posent une véritable menace à la sécurité internationale, il est indispensable de mener des actions rapides et concertées. À cet égard, les événements survenus au Moyen-Orient et dans les Balkans sont particulièrement inquiétants.

Lorsque nous cherchons à régler des situations de crise, nous ne pouvons pas oublier quelles en sont les causes sous-jacentes. D'une manière générale, surtout en ce qui concerne le continent africain, les crises trouvent leur origine dans les problèmes économiques et sociaux. L'initiative proposée par le Président Vladimir Poutine portant sur la nécessité de supprimer les sources d'appui externes des conflits prend en considération les caractéristiques particulières des crises régionales relevées par le Secrétaire général, telles que les sources croissantes de financement et l'accès à un très grand choix d'armes.

La mondialisation a élargi considérablement les horizons de la coopération internationale dans le domaine économique en favorisant de manière unique la circulation des biens, des capitaux et des services. Des industries perfectionnées sont apparues dans diverses parties du monde. Mais cela a-t-il profité à tous? La famine et l'analphabétisme ont-ils été éradiqués de la surface de la planète? Absolument pas. Les États riches se sont enrichis en récoltant les fruits de la mondialisation, tandis que les États pauvres se sont davantage encore appauvris. Si la tendance actuelle persiste, et si la richesse continue de n'augmenter que d'un seul côté, l'autre côté connaîtra inévitablement une montée des tensions sociales et de l'extrémisme politique. La seule façon d'empêcher cela consiste à renforcer la composante sociale de la mondialisation et à mettre fin à la discrimination dans les relations économiques internationales.

La constitution d'un espace informationnel mondial symbolise le processus mondial d'intégration. Nous pouvons désormais suivre en direct les événements mondiaux. Toutefois, l'espace informationnel est devenu une cible de prédilection des différentes forces extrémistes. La menace du cyberterrorisme ne cesse de croître. La censure a cédé la place à un mal qui n'est pas moins dangereux, celui de guerres de l'information susceptibles de provoquer

l'instabilité. Ceci a mis en danger la liberté d'expression, et le droit des citoyens à des informations véridiques. Il faut donc prendre des mesures concrètes pour renforcer la sécurité internationale en matière d'information. Avec la participation directe de la Russie, cette question a déjà fait l'objet de discussions approfondies à l'ONU.

Aujourd'hui, les problèmes environnementaux sont tout aussi importants pour la survie de l'espèce humaine que les problèmes militaires. Notre avenir dépend de l'état de l'environnement, dont la conservation constitue donc un défi commun et une grande responsabilité. La Russie réitère son attachement à la Convention-cadre sur les changements climatiques et à son Protocole de Kyoto.

Dans l'ensemble, les questions climatiques requièrent une approche globale. C'est pour cela que la Russie a proposé de tenir en 2003 une conférence mondiale sur les changements climatiques qui réunirait les gouvernements, les entreprises et les milieux universitaires, ainsi que la société civile.

La mondialisation a considérablement accru les possibilités d'intervention dans le domaine humanitaire. La notion même de droits de l'homme a cessé d'être une affaire exclusivement interne des États et a acquis une portée universelle. Le Secrétaire général note que

« Un certain nombre d'idées universelles – souveraineté populaire, responsabilité des dirigeants, droits de l'individu et primauté du droit – se propagent aujourd'hui sur toute la surface du globe. Rien ne garantit cependant que ces valeurs ne seront pas étouffées et que telle ou telle nation ne retombera pas dans la tyrannie et l'oppression. » (A/56/1, par. 5)

À l'instar d'autres États, la Russie condamne vigoureusement les violations flagrantes des droits de l'homme partout dans le monde. En même temps, nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale devrait répondre aux crises humanitaires en s'appuyant uniquement sur une assise juridique solide et sur la légitimité de la Charte des Nations Unies.

Une analyse impartiale nous a persuadés que la mondialisation doit être gérable. Il est donc nécessaire de mettre en place un centre unifié susceptible de coordonner les efforts nationaux, régionaux et

internationaux entrepris dans ce domaine. Un tel centre relève à juste titre de l'ONU. La nature universelle de cette Organisation mondiale, sa riche expérience dans le domaine de la coopération multilatérale, ses ressources considérables et ses capacités d'organisation font qu'elle est à même de s'acquitter des tâches les plus complexes et de mettre la mondialisation au service de tous les membres de la communauté internationale. En s'acquittant de ses fonctions, l'ONU doit relever de manière adéquate les défis existants; elle doit constamment renforcer son potentiel opérationnel et améliorer l'efficacité de ses actions. C'est précisément ce qui constitue pour nous l'objectif du processus de réforme de l'ONU.

La mondialisation, en réduisant l'espace et le temps, rend le monde de plus en plus petit. Aujourd'hui, nous avons tous une énorme responsabilité envers les générations futures. Nous devons renforcer les tendances positives de la mondialisation et en faire uniquement un usage qui profite à l'ensemble de la race humaine. Nous sommes convaincus qu'en réalisant ensemble cet objectif, nous pourrions bâtir au XXI<sup>e</sup> siècle un monde véritablement sûr, stable et prospère.

**M. Hume** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport. Il a mis en relief l'importance du programme des Nations Unies et des activités que l'ONU est résolue à entreprendre; et il a souligné le fait que depuis le 11 septembre, tous les Membres de l'ONU font face à un défi nouveau et immense.

Ma délégation souhaite remercier sincèrement tous ceux qui ont exprimé leurs condoléances et promis leur appui à la suite des terribles événements du 11 septembre. Les Américains savent aussi que des ressortissants de dizaines d'autres pays ont perdu la vie au cours de ces attaques. Cette tragédie est vraiment d'ordre mondial, et la réponse doit l'être également. Le peuple des États-Unis s'associe à ceux d'entre vous qui pleurez des êtres disparus. Nous vous présentons toutes nos condoléances, à vous et à vos peuples.

Dans une semaine, dans cette même salle, les États Membres examineront les mesures à prendre en vue d'éliminer le terrorisme international. Nous attendons ces débats avec intérêt, et nous espérons qu'ils permettront de définir un objectif commun et les mesures énergiques que l'ONU pourrait prendre pour lutter contre la terreur. L'Organisation doit jouer un

rôle international afin de canaliser les efforts entrepris par la communauté des nations pour vaincre ce fléau. Ces efforts nécessiteront également que la communauté internationale condamne clairement et rejette toute tentative fallacieuse cherchant à justifier ces attaques ou à en protéger les auteurs.

Nous vivons actuellement un moment crucial, où l'ONU a l'occasion de se montrer à la hauteur des idéaux qui ont présidé à sa fondation. Les États-Unis s'engagent à appuyer l'ONU. Nous sommes tout disposés à collaborer avec les autres États Membres pour améliorer l'Organisation et appuyer l'action du Secrétaire général. Son rapport montre que le programme de l'ONU reste vaste et nous allons continuer de travailler sur ce programme même si nous mettons l'accent, dans l'immédiat, sur le problème fondamental du terrorisme international.

L'effort de réforme de l'ONU a progressé ces dernières années. Ces progrès doivent continuer. L'une des mesures que l'ONU peut prendre dans l'immédiat – et qu'elle aurait déjà dû prendre – est de mettre en place des clauses couperets. Celles-ci permettraient de veiller à ce que des activités prévues dans le cadre du programme de l'ONU ne soient pas reconduites à l'infini, sauf si leur pertinence et leur efficacité sont régulièrement prouvées. Cette mesure de réforme, mentionnée dans le rapport du Secrétaire général, est à l'ordre du jour depuis 1997. Les États-Unis sont prêts à collaborer fructueusement avec tous les autres Membres de l'ONU sur ce point et sur beaucoup d'autres points relatifs à la réforme pendant la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

De grands défis attendent cette Organisation. Les États-Unis sont convaincus qu'il en va des intérêts vitaux de la communauté internationale de renforcer la pertinence de l'ONU, et ils s'engagent à collaborer avec tous les Membres à cette fin.

**M. Baali** (Algérie) : L'examen du rapport du Secrétaire général sur l'activité de notre Organisation intervient, cette année, à la date même où le débat général aurait dû commencer. Les salles et les couloirs de notre Organisation qui d'ordinaire, en cette période de l'année, bruissent de vie et d'activité, témoignent, par le vide et le silence qui y règnent, du désarroi d'une Organisation surprise, autant que le reste du monde, par l'irruption brutale du terrorisme dans la ville même où elle est établie, mais qui trouvera – qui doit, en fait, impérativement trouver – les ressorts et les moyens à

même de lui permettre d'affronter ce nouveau péril des temps modernes et d'en triompher.

C'est que ce qui s'est produit à New York et à Washington voilà deux semaines est d'une gravité et d'une monstruosité telles que l'ONU, qui est et doit être le cadre de toute action globale contre toute menace globale n'a pas d'autre choix, si elle veut rester crédible et respectée et si elle veut faire oeuvre utile, que d'agir, et d'agir vite, en mettant en place une stratégie concertée, coordonnée et efficace visant à éradiquer ce phénomène qui menace, sans distinction de race, de culture et de religion, l'humanité dans son ensemble et les fondements mêmes de notre civilisation.

La conclusion rapide, si possible au cours des semaines à venir, du projet de convention global sur le terrorisme, dont l'examen a commencé l'an dernier, de même que la réactualisation et la redynamisation de l'arsenal juridique anti-terroriste existant constitueraient un signal fort de la détermination des Nations Unies à circonscrire ce phénomène.

Je voudrais maintenant me tourner vers le rapport du Secrétaire général pour remercier son auteur de l'excellente présentation qu'il vient d'en faire ici devant nous et des paroles d'espoir et de détermination qu'il a su y mettre. Je voudrais également lui souhaiter tout le succès qu'il mérite alors qu'il s'apprête à entamer son deuxième quinquennat à la tête du Secrétariat de notre Organisation.

S'agissant de son rapport, j'aimerais faire quelques commentaires sur la manière dont il est conçu et peut-être m'avancer à faire quelques suggestions en vue d'en améliorer la présentation, avant d'aborder quatre points qui ont retenu particulièrement mon attention.

Il me paraît nécessaire de faire observer d'emblée que, s'agissant d'un rapport majeur du premier responsable du Secrétariat sur l'activité de l'Organisation, il est essentiel, surtout en ces circonstances particulières et au début d'un nouveau mandat, qu'il soit porteur d'un projet, qu'il s'articule autour d'une démarche, qu'il ouvre des perspectives nouvelles. Ensuite, et même s'il n'est que l'exécutant fidèle de la volonté des États Membres qui seuls élaborent, formulent et décident la politique générale de l'Organisation, il me paraît, compte tenu de la position unique qu'il occupe, du recul qu'il a par rapport aux États Membres et de la vision d'ensemble

dont il bénéficie, qu'à défaut, peut-être, de montrer la voie, le Secrétaire général peut et doit mettre le doigt sur ce qui lui semble constituer des faiblesses ou des lacunes dans l'action menée, de reconnaître les insuffisances de son administration et de suggérer des voies nouvelles à explorer.

Connaissant l'hypersensibilité des États Membres à l'égard de quiconque ose s'aventurer dans ce qu'ils considèrent comme leur domaine réservé, il va de soi que toute incursion du Secrétaire général en leur domaine devra se faire avec tact et prudence, qualités dont nous le savons généreusement pourvu. Le rapport hardi du Secrétaire général sur le millénaire n'a-t-il pas été, de ce point de vue, apprécié de tous, servant même d'ossature à la Déclaration adoptée par le Sommet?

Enfin, il me semble qu'il serait approprié, surtout en cette fin de quinquennat, que le Secrétaire général dresse et ce n'est pas trop tard le bilan de ce qui a été accompli au cours de ces dernières années et esquisse les grandes lignes de ce qu'il souhaiterait entreprendre au cours de son prochain quinquennat si les États Membres voulaient bien lui en donner mandat.

Le premier point sur lequel je souhaiterais m'étendre quelque peu a trait au rôle croissant que joue la société civile dans cette Organisation. D'emblée, je voudrais constater que la société civile s'est progressivement imposée, au cours des dernières années, comme un acteur influent sur la scène internationale, conquérant chaque jour de nouveaux espaces d'action et d'expression laissés vacants par les États et par les organisations intergouvernementales, et déterminée à peser sur le processus de prise de décision aux niveaux national, régional et international.

Face à cette réalité incontournable, il est important, sauf à vouloir que les regrettables incidents de Seattle, Prague, Göteborg et Naples se reproduisent, de réfléchir ensemble sur les voies et moyens à même de permettre à la société civile, non pas certes de prendre part à la décision qui est de la compétence du politique – en tout cas au sein de cette Organisation, laquelle est, d'abord et avant tout, rappelons-le, une Organisation interétatique – mais d'apporter sa contribution à la réflexion générale – en d'autres termes de faire entendre sa voix dans l'ordre et la sérénité.

Il convient donc de s'entendre sur une série de règles et de lignes directrices uniformes, qui organiseraient de manière transparente, équitable et

rigoureuse la participation des organisations non gouvernementales aux activités de l'ONU, avec pour objectif de leur permettre, dans leurs domaines de compétence respectifs, d'enrichir avec sérieux et responsabilité le débat, et d'apporter leur éclairage et leur expérience propres lors de l'examen des grandes questions qui interpellent notre Organisation. Pour ce faire, il me paraît d'abord essentiel que toutes les organisations non gouvernementales qui souhaitent se faire entendre au sein de cette Organisation se fassent dûment accréditer par le truchement du Comité chargé des organisations non gouvernementales, dont les compétences devront être accrues et les structures de soutien renforcées afin de traiter dans les délais les plus rapides les demandes d'accréditation.

Une attention particulière devra à l'évidence être accordée par les membres du Comité à l'agenda et au programme des organisations non gouvernementales postulantes, à leurs sources de financement pour en vérifier la transparence et l'indépendance à l'égard des États aussi bien que des groupes d'intérêts, à leurs activités présentes et passées ainsi qu'à la conformité de celles-ci avec les buts et principes de la Charte.

En outre, il me paraît important de veiller à ce qu'il y ait un équilibre entre les organisations non gouvernementales du Nord et du Sud dont les préoccupations et les capacités ne sont pas toujours identiques, et de réfléchir à la possibilité d'assister financièrement les organisations non gouvernementales du Sud en vue de leur permettre de participer aux différents fora où leur contribution peut se révéler utile.

Dès lors que les organisations non gouvernementales disposeront d'un statut consultatif auprès de l'ONU, il ne leur sera plus nécessaire de demander à participer à telle ou telle réunion, épargnant ainsi aux États Membres d'avoir à s'épuiser, à l'occasion de chaque session extraordinaire, dans d'inutiles et stériles discussions sur la participation des organisations non gouvernementales et à définir, au cas par cas, les modalités et les conditions de leur participation.

Le deuxième point que je soulèverai porte sur la question du Sahara occidental qui a été, le moins que l'on puisse dire, une fois de plus traitée avec une coupable légèreté dans le rapport du Secrétaire général.

À lire le texte du paragraphe y relatif, les activités de l'ONU durant l'année écoulée se seraient limitées à l'invitation faite aux parties de discuter d'un projet

d'autonomie mort-né. Ce n'est guère faire justice aux efforts de l'ONU et à ceux-là mêmes du Secrétaire général visant à mettre en oeuvre le plan de règlement de l'ONU, accepté par les parties et bénéficiant du soutien de la communauté internationale dans son ensemble ainsi qu'aux propositions soumises par le Front Polisario pour résoudre les problèmes que le plan rencontre, en se limitant à ce simple rappel. Un corrigendum a remédié en partie à cette relation tronquée des faits, mais il est important de rappeler que le Secrétaire général de cette Organisation ne reçoit pas de mandat du seul Conseil de sécurité, mais également de l'Assemblée générale, devant laquelle il est responsable et à laquelle il doit régulièrement rendre compte.

Notre Organisation joue indubitablement – et c'est là mon troisième commentaire – un rôle primordial dans la coordination et la fourniture de l'assistance humanitaire d'urgence aux personnes qui en ont le plus besoin dans le monde et qui sont de plus en plus nombreuses cette année, du fait de conflits persistants mais également d'innombrables catastrophes naturelles, qui se sont abattues sur diverses parties de la planète, et vient ainsi appuyer les capacités des pays concernés.

Pour mener à bien cette noble mission, les différents acteurs de l'ONU, et à leur tête le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ont reçu des mandats clairs et précis pour coordonner et fournir cette aide humanitaire qui doit, rappelons-le, répondre aux principes universels de l'humanité, de la neutralité et de l'impartialité, et être apportée conformément aux principes directeurs annexés à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, principes auxquels nous réaffirmons notre ferme attachement.

Ceci étant, il est regrettable de constater qu'au lieu de la formule « assistance humanitaire » universellement consacrée, c'est désormais et de plus en plus la locution « intervention humanitaire » qui est utilisée alors que nous savons tous que ce concept pour le moins controversé soulève de nombreuses questions politiques et juridiques, et met à mal les principes susmentionnés ainsi que ceux de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale consacrés par la Charte des Nations Unies. Une telle dérive de langage ne saurait donc être acceptée, et plus particulièrement lorsque cette terminologie est employée dans des situations de déplacements internes.

Dans ce contexte, il nous paraît important que le Comité permanent interorganisations soit beaucoup plus transparent et n'agisse pas en dehors du mandat reçu. Il convient de préciser également que la question du réseau interorganisations de haut niveau pour étudier les déplacements internes n'a pas encore été clarifiée. En outre, nous estimons nécessaire que les recommandations qu'il viendrait à formuler soient soumises à l'examen des États Membres afin de ne pas subir le sort des « principes directeurs » du Représentant sur les personnes déplacées, qui n'avait pas jugé opportun d'en référer aux États Membres. C'est notre conviction que la concertation et le dialogue ne feront que renforcer l'action de l'ONU dans l'intérêt de tous, et en particulier des victimes.

Dernier commentaire enfin, nous avons tous certainement constaté que l'ONU a de plus en plus recours à des groupes d'éminents experts et à des bureaux d'études auxquels il faut, à l'évidence, payer des honoraires. Il me semble qu'au niveau de l'Organisation, existent des compétences confirmées que nous ne mettons pas suffisamment à contribution, et qui présentent l'avantage de bien connaître l'Organisation, ses points forts et ses faiblesses, de même qu'existent des organes, comme le Corps commun d'inspection, qui peuvent s'acquitter avec compétence de certaines tâches que le Secrétariat a confiées à d'onéreux bureaux d'études.

Il va de soi que pour certaines questions, qui requièrent une expertise particulière qui n'est pas disponible au niveau de l'Organisation et de ses organes, le recours à la consultation extérieure est nécessaire, pour peu qu'il se fasse dans la transparence, et que lorsqu'un groupe d'experts doit être constitué, les États Membres puissent être préalablement consultés sur son principe et sa composition.

Telles sont les observations que je voulais partager avec cette auguste Assemblée, et qui contribueront, je le souhaite, à aider notre Secrétaire général dans l'accomplissement de la difficile mission dont les États Membres l'ont investi.

**M. Abulhasan (Koweït) (parle en arabe) :** Ma délégation voudrait réitérer, du haut de cette tribune, la condamnation vigoureuse, par le Gouvernement et le peuple du Koweït, de l'acte de terrorisme qui a frappé, le 11 septembre dernier, les États-Unis d'Amérique et le peuple américain ami. Ma délégation voudrait aussi exprimer ses profondes condoléances aux familles des

victimes, en priant Dieu de leur donner courage, et souhaiter aux blessés un prompt rétablissement. Cet acte criminel est contraire aux principes de toutes les religions et à tous les us et coutumes. La religion musulmane, en particulier, considère que lorsque quelqu'un tue une personne sans motif, c'est comme s'il avait tué tous les êtres humains, et lorsque quelqu'un sauve la vie d'une personne c'est comme s'il avait sauvé toute l'humanité.

Bien que cette séance soit consacrée au point 10 de l'ordre du jour, « Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation », nous nous attendons, du fait des récents événements, à ce que la question du terrorisme et de ses effets négatifs soit le point principal de notre discussion. Ma délégation fera connaître en détail ses vues sur la question, la semaine prochaine, lorsque l'Assemblée générale traitera de cette question.

Ce que nous voudrions évoquer aujourd'hui c'est l'optimisme du Secrétaire général et celui des États Membres quant à la possibilité de donner effet à la notion de culture de prévention, afin de garantir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, question que le Secrétaire général évoque dans son rapport. Mais les terribles et abominables actes de terrorisme commis récemment à l'encontre des États-Unis – que nous comprenons réellement au Koweït, parce que nous subissons nous-mêmes, depuis de nombreuses années, les conséquences de ces actes – nous conduit, malheureusement, à penser que la culture de la prévention est une question qui n'est que relative, en raison de la prédominance d'éléments malveillants. En dépit de cela, le Koweït exhorte à poursuivre dans l'unité la lutte contre ces actes abominables et les efforts visant à la prévenir, afin de préserver la stabilité internationale.

Ma délégation voudrait insister sur le fait que le terrorisme ne doit être lié à aucune nationalité, région, religion ou groupe ethnique. Il est lié à des penchants malveillants, qui visent à menacer la vie humaine.

Je me concentrerai maintenant sur le fond de la question principale qui est l'objet de notre réunion d'aujourd'hui. Je me dois, à cet égard, d'exprimer nos sincères félicitations au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, pour sa réélection à un second mandat. Nous sommes certains qu'il mérite pleinement la confiance de toute la communauté internationale, qu'il a acquise très tôt au

cours de son mandat. Le Koweït est parfaitement d'accord avec ce que le Secrétaire général dit au paragraphe 1 de son rapport, qui atteste de son sens des responsabilités, de sa franchise et de son désir de transparence ainsi que de ceux des États membres, et dans lequel il décrit les préoccupations et les défis qui se posent à l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général dit dans son rapport que :

« la complexité des tâches qui nous attendent donne à réfléchir ... mais témoigne on ne saurait mieux de l'importance que l'action des Nations Unies continue de revêtir dans le cadre de la coopération mondiale pour le bien commun ». (A/56/1, par. 1)

En dépit des défis qui nous attendent, l'Organisation des Nations Unies demeure le principal instrument de la réalisation de nos espoirs d'une coopération mondiale dans tous les domaines. Ma délégation a examiné avec attention le contenu du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, et je souhaiterais formuler quelques observations sur certaines des importantes questions que le Secrétaire général évoque dans son rapport.

Tout d'abord, le Sommet du Millénaire et la Déclaration du Millénaire ont établi un plan d'action visant à permettre à l'Organisation des Nations Unies de faire face aux défis qui se posent à nous en ce nouveau siècle. Nous encourageons la mise en oeuvre de ce qui a été décidé par nos dirigeants, et engageons les membres de cette assemblée à oeuvrer, durant la présente session à l'ouverture d'un nouveau débat lucide sur cette question, en nous concentrant sur le rapport que le Secrétaire général a établi à cet effet et qui est intitulé « Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire » (A/56/326). Ma délégation insiste sur l'importance qu'il y a d'éviter de s'engager dans une discussion générale qui déboucherait sur la création de comités et de groupes de travail, qui nous plongerait dans un déluge de rapports, propositions et recommandations, sans pour autant mener à l'application concrète des points qui ont déjà fait l'objet d'un accord.

En deuxième lieu, le Secrétaire général brosse le tragique tableau de l'escalade de la violence entre le peuple palestinien en lutte et les forces d'occupation israélienne. Mais nous voudrions souligner que cette escalade est à imputer totalement aux politiques irrationnelles menées par le Gouvernement israélien,

qui porte la responsabilité de l'explosion de la situation – en particulier à la suite de la visite provocatrice d'Ariel Sharon au Haram al-Charif à Jérusalem.

En troisième lieu, le Koweït voudrait attirer l'attention sur ce que le Secrétaire général dit au paragraphe 31 de son rapport où il indique que l'Iraq continue de ne pas se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1284 (1999). Nous partageons totalement les regrets du Secrétaire général vis-à-vis de la poursuite des souffrances du peuple iraquien. Nous sommes aussi d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il en attribue la responsabilité au Gouvernement iraquien, du fait de son refus de satisfaire les exigences pertinentes contenues dans les résolutions du Conseil de sécurité, et de coopérer avec la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, avec l'Ambassadeur Vorontsov, ou avec le comité tripartite en vue du règlement de la question des prisonniers de guerre koweïtiens et de pays tiers, comme il a été indiqué dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Koweït exhorte le Gouvernement iraquien à se rendre à la raison, et à remplir ses engagements au plus tôt eu égard, en particulier, aux sept communiqués de presse que le Conseil de sécurité a récemment publiés, et dans lesquels il demande instamment au Gouvernement iraquien de coopérer pour résoudre le problème des prisonniers de guerre koweïtiens et celui de la restitution des biens koweïtiens.

Quatrièmement, ma délégation a étudié les commentaires que le Secrétaire général fait dans son rapport, au sujet des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans divers endroits du monde. Ma délégation a noté avec intérêt que le rapport n'a pas mentionné, parmi ces opérations, la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït dans la zone démilitarisée entre l'Iraq et le Koweït. Pour notre part, nous interprétons ce fait comme un témoignage du fait que la Mission exerce ses fonctions conformément aux termes du mandat qui lui a été confié par les résolutions du Conseil de sécurité. Ma délégation voudrait, à cet égard, rendre hommage aux membres de la Force, pour le rôle qu'elle joue dans la protection de la sécurité de la frontière entre le Koweït et l'Iraq.

Cinquièmement, le Koweït voudrait exprimer sa satisfaction des efforts que le Conseil de sécurité

déploie pour réduire tous les effets négatifs qui pourraient résulter du régime des sanctions mis en place par le Conseil. Ma délégation partage pleinement l'opinion du Secrétaire général sur ce point, opinion qu'il avait déjà exprimée dans son rapport du Millénaire (A/54/2000), à savoir que les sanctions devraient être concentrées sur certains dirigeants en particulier afin de les amener à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de modifier leur comportement politique, et que l'on devrait éviter que les peuples des pays visés ne subissent les effets négatifs du régime des sanctions.

Sixièmement, ma délégation exhorte l'Organisation des Nations Unies, et l'Assemblée générale en particulier, à continuer de mettre l'accent sur les questions relatives à l'Afrique – la plus importante étant celle de la fourniture aux pays africains de l'aide dont ils ont besoin pour la lutte contre la diffusion du VIH/sida, et pour résoudre les problèmes politiques qui tourmentent depuis si longtemps les peuples de ce continent. Nous avons pleinement confiance en l'opinion du Secrétaire général concernant les questions auxquelles le continent africain fait face, comme il l'a mentionné dans les témoignages qu'il a donnés au paragraphe 189 de son rapport où il note la détermination et la volonté renouvelée que manifestent les Africains de relever les défis qui se posent à ce continent.

Septièmement, en dépit du fait que le Secrétaire général évoque, dans son rapport, les questions liées à l'environnement, ma délégation espérait qu'il accorderait un plus grand intérêt à un domaine qui a été abordé lors du Sommet du Millénaire, eu égard à l'importance qu'il y a de protéger notre environnement contre toute dégradation résultant de l'exploitation humaine, tout particulièrement durant les conflits. C'est ce qui a poussé le Koweït à proposer l'inscription à l'ordre du jour provisoire du point 183 intitulé « Célébration de la journée internationale pour la prévention de l'exploitation de l'environnement en temps de guerre et de conflit armé ». Nous nous attendons à ce que les pays continuent de nous accorder leur soutien pour que cet objectif noble puisse être réalisé au cours de la présente session.

Pour terminer, ma délégation souhaite sincèrement féliciter et remercier le Secrétaire général et les organismes des Nations Unies pour tous les efforts qu'ils ont déployés, en vue de promouvoir la coordination entre les États Membres afin de

sauvegarder l'activité de cette organisation dans le cadre des principes et objectifs de la Charte, dont le plus important est le maintien de la paix et la sécurité internationales et la garantie d'une vie meilleure pour les peuples du monde.

**M. Niehaus** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, tout d'abord, réitérer les condoléances les plus sincères du peuple et du Gouvernement costaricien au peuple et au Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour les attentats terroristes criminels et méprisables dont ils ont été victimes le 11 septembre 2001. Le Costa Rica condamne avec la plus grande véhémence et la plus grande vigueur ces actes et criminels et barbares qui sont contraires aux valeurs fondamentales de l'humanité, et tend sa main fraternelle au peuple américain. Ces tristes événements ont irréversiblement changé le contexte international et nous forcent à redéfinir les priorités de cette organisation.

En ce moment, l'humanité vit à l'ombre de la guerre, de la destruction, de la terreur et de la mort. La haine et la violence dominent les coeurs des hommes. Les pays se soulèvent et prennent les armes les uns contre les autres et les peuples se noient dans des rivières de sang. En dépit des nombreux efforts de cette organisation, nous avons été témoins, cette année d'innombrables conflits, tueries et atteintes à la dignité humaine. Combien de vies ont-elles été gâchées? Combien de rêves, d'espoirs et d'aspirations ont-ils été anéantis? Combien de tristesse ces actes ont-ils engendré?

L'humanité doit aujourd'hui fermement saisir les rênes de sa destinée, et se diriger vers un avenir meilleur. Ensemble, nous devons rejeter, une fois pour toutes, la guerre, la haine et la peur et saisir la paix. Face à la terreur et à la haine, nous devons brandir l'étendard de la civilisation, de la tolérance et de la fraternité. Face à la violence irrationnelle, nous devons brandir les armes de la raison et de l'ordre public.

Dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer un rôle central dans l'édification d'un avenir de paix et de liberté. Cette organisation doit être une forteresse contre la guerre, la haine et la pauvreté. Elle devrait être un phare qui illumine le chemin en direction de l'objectif.

À la lumière des événements récents, il faut se demander ce que doit être le fondement de l'action de

cette organisation. Quels principes devons-nous adopter pour construire un avenir meilleur?

Pour le Costa Rica, la réponse est claire. La promotion des droits de l'homme et du respect de la dignité humaine dans tous les domaines doivent être les principes qui nous guident, tant dans les activités de l'Organisation des Nations Unies que dans chacun de nos pays. La protection de l'être humain est la seule chose qui justifie les activités de maintien de la paix. La promotion de la dignité humaine est la seule chose qui légitime la quête du développement durable. La protection de la vie humaine est la seule chose qui justifie la protection de l'environnement ou la recherche du développement économique. La philosophie de cette organisation doit, par conséquent, être profondément anthropocentrique.

Les travaux de cette organisation dans le domaine des droits de l'homme sont remarquables. Les efforts de codification et les conférences thématiques périodiques ont produit un ensemble substantiel de normes et de principes qui donnent à la communauté internationale des directives claires en matière de conduite. À ce stade, nous devons axer nos efforts sur l'application de ces normes. Il est nécessaire de rationaliser et de coordonner les travaux des organes de surveillance afin de les rendre plus efficaces. Il est nécessaire de renforcer les activités de promotion afin d'assurer le respect envers les droits fondamentaux à tous les niveaux de la société. Il est indispensable de mettre l'accent sur la mise en oeuvre et la réalisation des droits économiques et sociaux.

Dans le même temps, l'Organisation des Nations Unies doit faire preuve de vigilance face aux nouveaux défis qui menacent la jouissance des droits fondamentaux. Nous notons avec préoccupation les événements récents dans le domaine du clonage et de la biotechnologie dont certains vont à l'encontre de la vie et de la dignité humaine.

Nous pensons qu'il y a lieu de renforcer le rôle de la famille, en tant que cellule de base de la société. La famille est l'irremplaçable lit de semence où sont plantées les valeurs essentielles de la coexistence et du respect envers la dignité d'autrui. Elle est, par conséquent, vitale pour former des citoyens sains, productifs et responsables. Nous devons également déployer des efforts supplémentaires afin d'aider les parents à élever leurs enfants, créant par là même une société stable et productive. À cet égard, mon pays a

promulgué récemment une loi exceptionnelle sur la paternité responsable qui garantit, par le biais d'instruments vigoureux et sans précédent, que les parents biologiques assument la responsabilité de l'éducation et des pensions alimentaires de leurs enfants naturels.

Les travaux de maintien de la paix et de la sécurité internationale doivent s'inscrire dans la perspective des droits de l'homme. Les conflits armés produisent des crises humanitaires et des atrocités continues. Nous devons reconnaître que les véritables victimes des guerres ne sont pas les soldats morts mais les enfants et les vieillards déplacés ou réfugiés, les femmes violées, les jeunes assassinés, les mères qui perdent leurs moyens de subsistance et les travailleurs innocents dont les lieux de travail sont détruits. Tant que la guerre subsiste, il sera impossible de respecter les droits de l'homme.

Malheureusement, jusqu'à présent, l'Organisation des Nations Unies n'a pas encore pu réagir de manière adéquate au fléau de la guerre. Le Conseil de sécurité se contente de réagir à des crises politiques et militaires aiguës par de faibles déclarations. Souvent, son action est entravée par l'exercice irresponsable du droit de veto ou par la défense d'intérêts nationaux mesquins. Combien de missions de maintien de la paix ont-elles échoué en raison de l'insuffisance de ressources essentielles ou parce que leurs mandats étaient mal conçus?

Il est donc indispensable de renforcer les activités de maintien de la paix de l'Organisation. Nous devons revitaliser le Conseil de sécurité afin d'accroître sa légitimité et sa capacité d'action. Il faut lui fournir les ressources et l'appui politique nécessaires pour qu'il puisse s'acquitter efficacement de ses tâches. Nous ne pouvons accepter l'imposition de régimes de sanctions qui portent préjudice à des populations innocentes.

Nous ne pouvons accepter l'imposition de régimes de sanctions qui aient des effets préjudiciables sur des populations civiles innocentes. La réforme du Conseil de sécurité est donc essentielle à l'avenir des Nations Unies. C'est du succès des efforts de réforme que dépend l'accès de l'humanité à un mécanisme efficace, démocratique, équitable et juste pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous convenons entièrement avec le Secrétaire général que la prévention précoce des conflits armés exige que nous nous attaquions aux causes structurelles

de toute crise. Nous reconnaissons donc qu'il faut adopter des mesures préventives visant à satisfaire les besoins multiples en matière d'alimentation, de santé, de logement, d'eau potable, d'éducation, de formation professionnelle, d'emploi, de salaires justes, de productivité, de compétitivité et d'égalité des chances, ainsi qu'à instaurer et renforcer la démocratie, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme. L'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle essentiel dans tous ces domaines.

Nous savons toutefois que ni la pauvreté, ni le sous-développement, les différences ethniques, les problèmes de santé, les différences entre les sexes ou le manque d'accès à l'éducation ne produisent à eux seuls les conflits armés. Ces facteurs structurels ne peuvent conduire à des conflits armés que s'il existe des dirigeants politiques disposés à appeler à la violence les groupes qui ont des griefs ou des revendications de type social. Les dirigeants politiques ont donc une responsabilité particulière dans la prévention des conflits.

Les armes servent de catalyseur aux conflits armés. Leur prolifération attise la violence, aggrave les conflits et les haines, exacerbe la criminalité et le terrorisme, et favorise l'instabilité politique et sociale. L'existence d'arsenaux militaires prolonge les conflits armés et fait obstacle au processus de paix. Les armées sont insatiables dans leur consommation des faibles ressources nationales, alors même que nos peuples souffrent d'une pauvreté abjecte.

Afin d'assurer la paix et la sécurité internationales, il faut interdire expressément la vente d'armes à tout groupe rebelle, extrémiste ou terroriste. Il faut également interdire la vente d'armes aux gouvernements qui commettent des violations massives ou systématiques des droits de l'homme, qui ne respectent pas les principes démocratiques ou qui n'ont pas ratifié les principaux instruments du droit international humanitaire. Il nous paraît indispensable de réglementer la possession d'armes légères par les civils.

En outre, la promotion de la paix et la prévention des conflits exigent un effort continu et permanent pour créer un climat de respect mutuel et de rejet de la violence. La paix véritable et durable n'est possible que lorsque les différends sociaux et politiques sont réglés par les voies démocratiques, le dialogue et la négociation.

Le Costa Rica appuie fermement le recours aux moyens de règlement pacifique des différends. Mon pays condamne le recours unilatéral et disproportionné à la force et aux mesures de rétorsion, et il souscrit aux principes et aux mécanismes consacrés dans le droit international. Nous reconnaissons à cet égard que le règlement judiciaire des différends joue un rôle essentiel dans la promotion de relations pacifiques entre les nations, et nous apprécions le rôle précieux que joue la Cour internationale de justice afin d'assurer la stabilité mondiale.

Il est également indispensable d'intensifier les efforts déployés par l'Organisation dans la lutte contre le terrorisme. La lutte contre le terrorisme exige du courage – le courage de surmonter la peur et de triompher de la haine ainsi que celui d'éviter de sombrer dans le cycle de la violence – et l'intelligence de choisir les meilleurs moyens de lutte contre les criminels. Nous devons éviter le danger d'agir de telle sorte que les terroristes deviennent des martyrs ou que nous alimentions l'intolérance et la haine. Face au fléau du terrorisme, nous devons avoir recours à l'état de droit, à la justice et au respect des procédures judiciaires.

Ma délégation est préoccupée par les inégalités croissantes en matière de vulnérabilité de certains États. Les États dont les économies sont fragiles ou dont les populations disposent des moindres ressources pour la prévention et la reconstruction sont ceux qui subissent le plus durement les effets des catastrophes naturelles. Le manque de ressources financières impose une limite indépassable à la capacité des nations les plus pauvres de parer aux urgences humanitaires. Nous préconisons donc un accroissement de la coopération internationale et une plus grande assistance aux pays en développement, afin qu'ils puissent créer et mettre en oeuvre des programmes visant à réduire leur vulnérabilité.

Nous estimons que la promotion du développement durable doit être en elle-même un objectif essentiel de notre Organisation, indépendamment de la prévention des conflits armés. L'Organisation doit non seulement promouvoir la paix mais aussi la justice sociale, la démocratie et le développement.

Il faut investir de manière intensive et systématique dans nos ressources humaines, en consacrant autant de ressources que possible à

l'éducation et à la santé. Seule une population éduquée peut vivre libre; seule une population saine peut oeuvrer au développement; seule une population cultivée peut s'intégrer dans l'univers mondialisé d'aujourd'hui. Il faut également garantir une utilisation et une gestion viables des ressources naturelles. La protection de l'environnement est une oeuvre profondément humaniste. Sans un environnement sain, il est impossible d'assurer des conditions de vie empreintes de dignité, que ce soit maintenant ou dans l'avenir.

Ces 10 dernières années, nous avons été témoins d'une révolution sans précédent dans le domaine de la gestion des technologies des télécommunications et de l'information. Cette révolution offre aux pays en développement de nouvelles possibilités de croissance tout en leur permettant d'avoir accès aux marchés mondiaux et d'accroître leur production. Afin de tirer parti de ces possibilités, nous devons utiliser les nouvelles technologies conformément aux meilleures normes techniques disponibles, en démocratisant l'accès aux nouvelles connaissances et en encourageant le développement du capital humain.

L'assistance humanitaire est, peut-être, la tâche la plus importante et la plus fructueuse de l'Organisation des Nations Unies. Lorsque les organes de l'Organisation des Nations Unies fournissent des aliments aux réfugiés ou qu'ils distribuent de l'eau potable aux victimes de la sécheresse, ou que le personnel de l'Organisation apprend à lire à des enfants déplacés, contribue à la reconstruction après une inondation ou offre un abri aux victimes de la rigueur des éléments, l'Organisation influe de façon directe, positive et intersectorielle sur la vie d'autres êtres humains. L'assistance humanitaire justifie et ennoblit l'existence de l'Organisation.

Nous avons commencé le XXI<sup>e</sup> siècle en nourrissant l'espoir de venir à bout des pires maux qui affligent la majorité des peuples des pays en développement : a pauvreté extrême, l'analphabétisme, les conflits armés et les violations des droits fondamentaux. Il y a seulement quelques jours, nous avons toutefois assisté à des actes sanglants et déplorables perpétrés par le terrorisme international, qui ont secoué de fond en comble la conscience de l'humanité toute entière. Face aux difficultés actuelles, le monde se tourne vers l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle lui indique la voie à suivre. Les peuples exigent une action ferme et déterminée de la

part de la communauté internationale. L'humanité entière nous appelle à réaliser les nobles objectifs que nous nous sommes engagés à poursuivre lorsque nous avons créé l'Organisation. Nous devons lui donner une réponse rapide.

**M. Kuchinsky** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour remercier, au nom de ma délégation, le Secrétaire général pour son rapport sur l'activité de l'Organisation. J'aimerais également le féliciter de sa réélection récente à ses fonctions et je lui souhaite beaucoup de succès dans l'accomplissement de son mandat.

Les événements tragiques du 11 septembre n'ont pas seulement affecté gravement les travaux de notre Organisation, et de l'Assemblée générale en particulier, mais ont également choqué la conscience de l'humanité, ainsi que marqué à jamais les vies de millions de personnes. La brutalité et l'ampleur de ces actes ont profondément modifié notre perception des difficultés auxquelles est confrontée l'humanité et de la façon dont il faut les relever.

J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer, depuis cette éminente tribune, nos plus vives condoléances au peuple et au Gouvernement des États-Unis, et témoigner de notre sympathie envers tous ceux qui ont souffert lors de ces attentats.

Nous sommes fermement convaincus que seuls des efforts concertés de la part de la communauté internationale dans son ensemble pourront véritablement relever ce défi. J'aimerais souligner tout particulièrement que le rôle de notre Organisation sera encore plus essentiel aux fins d'établir un nouveau cadre pour la coopération internationale dans ce domaine. L'ONU a beaucoup accompli en jetant les bases juridiques d'une telle coopération. Selon nous, il est essentiel d'établir un cadre institutionnel approprié, qui complète et coordonne les efforts individuels des États Membres dans la lutte contre le terrorisme international, et de veiller à ce que les instruments juridiques que nous avons mis au point jusqu'à présent soient utilisés de la manière la plus efficace possible. Une telle institution devrait, à notre avis, contribuer à la prévention et à la répression des actes de terrorisme international, garantir et promouvoir l'assistance mutuelle la plus vaste possible entre tous les États Membres. Nous espérons que l'Assemblée générale examinera attentivement cette idée.

À l'occasion du Sommet du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté la Déclaration du Millénaire par laquelle ils se sont engagés à respecter et promouvoir les principes et les objectifs consacrés lors de la création de l'Organisation. Nous nous félicitons de la publication par le Secrétaire général du Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Nous sommes certains que ce document nous permettra de conjuguer nos efforts pour nous acquitter de ces nobles engagements et nous nous réjouissons de son examen par l'Assemblée générale.

L'année dernière, l'Organisation a procédé à une analyse approfondie de ses pratiques et de ses politiques dans un certain nombre de domaines importants, à savoir, entre autres, le maintien de la paix, la prévention des conflits et la question des sanctions. Nous nous félicitons de cette tendance, particulièrement du fait qu'elle concerne les travaux du Conseil de sécurité.

L'Ukraine préconise sans relâche le renforcement des dimensions de maintien de la paix et de prévention des conflits dans les activités de l'ONU et nous sommes particulièrement satisfaits des progrès remarquables accomplis par l'Organisation dans ces domaines l'année dernière. Nous accueillons avec beaucoup de satisfaction le processus de réforme actuel, lequel a connu un nouvel élan grâce aux deux rapports du Secrétaire général d'octobre 2000 et de juin 2001 sur l'application des recommandations du Groupe Brahimi. Nous insistons sur la nécessité de mettre rapidement en oeuvre les mesures proposées par le Secrétaire général.

Je ne saurais ignorer une autre dimension importante de la réforme des activités de maintien de la paix, à savoir les efforts visant à développer une relation plus efficace entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat. Un progrès important a été accompli lorsque le Conseil de sécurité a adopté les résolutions 1327 (2000) et 1353 (2001) qui introduisent un certain nombre de nouvelles mesures importantes visant à améliorer la qualité et l'efficacité des mécanismes de consultation.

La publication du rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés a été l'un des événements les plus remarquables de la dernière année. Nous constatons avec satisfaction que les vues de l'Ukraine, s'agissant de la nécessité pour l'ONU

d'adopter une stratégie globale pour utiliser les outils de prévention des conflits, ont été largement prises en compte dans le rapport et nous en attendons avec beaucoup d'intérêt l'examen approfondi par l'Assemblée générale à la session en cours.

Nous souscrivons à l'évaluation positive, faite par le Secrétaire général dans son rapport, des travaux continus du Conseil de sécurité sur le concept de sanctions. Nous nous félicitons également du recours accru par le Conseil à des mesures ciblées et limitées dans le temps, conformément à l'article 41 de la Charte des Nations Unies, cela afin de limiter au minimum les effets adverses des sanctions sur les populations et sur les États tiers.

Toutefois, les sanctions vont – et doivent – demeurer un instrument important et nécessaire entre les mains du Conseil de sécurité. Il est donc fondamental que le Conseil applique une méthode claire et cohérente dans l'imposition, l'application et la levée des sanctions au titre du chapitre VII. À cet égard, j'aimerais saluer les travaux du Groupe de travail chargé des questions générales en matière de sanctions. Nous espérons que le débat actuel donnera un élan marqué et contribuera à l'adoption du rapport dans un futur proche.

J'aimerais souligner que l'Ukraine est profondément convaincue qu'il importe de renforcer le potentiel de l'ONU dans le domaine du suivi des sanctions, en particulier en créant, au sein de l'ONU, un bureau auquel sera confiée cette tâche importante.

Les questions de la non-prolifération nucléaire, du contrôle des armements et du désarmement figurent toujours parmi les priorités absolues de l'humanité et constituent un élément essentiel de la stratégie de l'ONU en matière de paix et de sécurité au XXI<sup>e</sup> siècle.

Des tâches considérables nous attendent, mais nous sommes particulièrement satisfaits des progrès importants accomplis dans le domaine de la lutte contre le trafic et la prolifération illicites des armes légères et de petit calibre. La récente conférence des Nations Unies sur la question a donné à la communauté internationale une occasion unique de mener une analyse complète de ce problème aux multiples facettes et de mettre au point une stratégie pour coordonner les efforts collectifs dans ce domaine. L'Ukraine se félicite du Programme d'action adopté lors de cette conférence,

car il adopte une démarche réaliste et facilitera de nouveaux efforts en vue de résoudre ce problème.

Nous aimerions aussi saluer vivement l'adoption du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, munitions et autres matériels connexes, qui complète la Convention contre la criminalité transnationale organisée. Nous sommes fermement convaincus que l'ONU doit continuer à jouer un rôle de chef de file dans la lutte contre le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, ainsi que dans la restriction de la prolifération de ces armes.

L'Ukraine félicite l'Organisation pour ses travaux dans les domaines de la coopération pour le développement. Les préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable, qui auront lieu l'année prochaine, font partie des éléments les plus importants de ce travail. Nous pensons que ces deux événements deviendront des jalons dans la définition d'une vision de développement durable pour le XXI<sup>e</sup> siècle et contribueront à attirer des investissements dans le processus du développement au profit de tous les pays, y compris les pays en transition.

L'Ukraine accorde également beaucoup d'importance aux efforts de l'Organisation visant à lutter contre le VIH/sida et se félicite des résultats obtenus dans ce domaine, et notamment de l'issue importante de la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et plus particulièrement de l'initiative du Secrétaire général visant à créer un fonds mondial pour la santé et la lutte contre le VIH/sida afin d'aider les pays touchés par la propagation du virus à combattre cette épidémie.

Nous apprécions hautement les efforts déployés par l'Organisation en vue d'aider les gouvernements nationaux à faire face à des catastrophes naturelles et à d'autres urgences, comme cela est décrit dans le rapport du Secrétaire général.

Nous sommes entièrement d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il dit que :

« Dans un monde où l'interdépendance se fait toujours plus étroite, aucun des problèmes les plus graves qui se posent à nous ne peut être résolu sur le seul plan national. Ils exigent tous coopération, partenariat et partage des charges entre gouvernements, organismes des Nations

Unies, organisations régionales, organisations non gouvernementales, secteur privé et société civile ». (A/56/1/ (SUPP) par. 11)

Ces paroles s'appliquent pleinement au problème de Tchernobyl. Nous sommes reconnaissants à tous ceux qui ont continué à fournir un appui très précieux au peuple ukrainien pour l'aider à faire face aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Nous espérons que les rapports futurs sur l'activité de l'Organisation traiteront des efforts déployés par l'ONU en vue d'atténuer ces conséquences.

L'expérience montre que les perspectives d'un avenir sûr pour l'humanité dépendent de la volonté et de l'aptitude de la communauté internationale à investir à long terme dans la promotion de la démocratie et la protection des droits de l'homme. Les notions de droits de l'homme, de même que les traités internationaux qui ont été adoptés dans ce domaine, sont le patrimoine le plus précieux dont dispose l'humanité au XXI<sup>e</sup> siècle. Le renforcement et l'amélioration de la surveillance internationale des violations des droits de l'homme sont particulièrement nécessaires aujourd'hui. Nous sommes également convaincus que le recours à la force ne saurait être considéré comme un moyen adéquat d'assurer le respect des droits de l'homme.

Je tiens à souligner que le respect et la protection des droits de l'homme sont devenus le principe essentiel des politiques de mon pays. L'Ukraine a signé et ratifié tous les instruments internationaux de base relatifs aux droits de l'homme et a mis en place des mécanismes nationaux opérants afin d'appliquer les normes internationales dans ce domaine.

Ma délégation note avec satisfaction que des efforts louables ont été entrepris afin de mettre en oeuvre les initiatives de réforme du Secrétaire général dans le domaine de la gestion et de l'administration. Cette année, l'Assemblée générale adoptera le premier budget-programme biennal dans une présentation axée sur les résultats. Notre délégation se félicite de l'introduction d'une culture pragmatique dans le processus de budgétisation de l'Organisation des Nations Unies. Ceci constitue à notre avis un grand progrès en matière de renforcement de l'efficacité et de la qualité de ses activités.

En général, ma délégation est satisfaite de l'aperçu thématique de l'activité de l'Organisation qui figure dans les principales parties du rapport, lequel

passé en revue tous les domaines clefs dans lesquels l'Organisation des Nations Unies a pour mission d'exercer ses activités.

J'aimerais terminer mon intervention en faisant à nouveau valoir notre appui indéfectible au Secrétaire général pour ses qualités de chef et pour les efforts inlassables qu'il consent en vue de renforcer l'Organisation des Nations Unies, et en réaffirmant que l'Ukraine est déterminée à contribuer activement à ces efforts.

**M. Ahsan** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous sommes saisis du rapport du Secrétaire général qui a été publié à un moment douloureux et difficile, alors que nous nous remettons du choc causé par la destruction de vies et de biens à la suite des attaques perpétrées contre New York, la ville qui nous accueille et contre Washington. Je voudrais exprimer à nouveau les condoléances sincères de ma délégation à ceux qui ont été frappés par cette tragédie et à ceux qui ont perdu un être cher. Nous partageons pleinement l'avis du Secrétaire général lorsqu'il dit que « l'attaque n'a pas simplement visé New York ou les États-Unis, mais a frappé le monde entier. C'est pourquoi nous devons nous associer pour lutter contre le terrorisme. » Nous espérons avoir très bientôt une autre occasion de traiter de cette question de façon approfondie.

Nous nous félicitons de l'initiative du Secrétaire général qui nous présente un rapport très complet et qui nous offre un examen des faits se rapportant à un large éventail des activités entreprises par l'ONU dans tous les domaines essentiels au cours de l'année 2000-2001. Ce rapport revêt une importance particulière pour nous du fait qu'au cours de cette période deux manifestations marquantes ont été organisées sous les auspices de l'ONU. La première a été l'historique Sommet du Millénaire, en septembre 2000, auquel ont participé les chefs d'État et de gouvernement de 147 pays, dont le Bangladesh. Les dirigeants ont adopté la Déclaration du Millénaire et se sont engagés à entreprendre des efforts communs afin d'assurer le développement économique avec une répartition équitable des biens.

La deuxième manifestation a été la convocation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue en mai 2001, et au cours de laquelle le Bangladesh a joué, avec d'autres pays, un rôle actif de premier plan en tant que coordonnateur des pays les moins avancés. La

Conférence a adopté une Déclaration et un Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

Les domaines dont traite le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation sont importants. Toutefois, étant donné le manque de temps, j'aimerais traiter essentiellement de quelques points.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, les Nations Unies ont continué à faire face à de vieux conflits larvés ainsi qu'à de nouveaux conflits. Ces conflits sont alimentés par des économies de guerre et par la facilité avec laquelle on peut se procurer des armes légères ou autres. Ils ont souvent des incidences régionales ou transfrontières graves et se caractérisent par des violations massives du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Les victimes de ces conflits sont pour la plupart des civils, au nombre desquels se trouvent des femmes et des enfants. Face à ces conflits, il a été évident que le rôle classique de « pompier » que les Nations Unies ont joué dans le passé ne suffisait pas.

Le Bangladesh étant pleinement déterminé à maintenir la paix et la sécurité internationales, il a encouragé, au cours de son mandat actuel comme membre du Conseil de sécurité, l'adoption d'une démarche globale pour faire face aux menaces à la paix et la sécurité internationales. Notre pays a joué un rôle moteur dans le processus d'adoption de la résolution 1366 (2001) du Conseil de sécurité sur la prévention des conflits armés, en se fondant sur les recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le même sujet. Nous sommes également pleinement conscients du fait que c'est surtout à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social qu'incombe la responsabilité de la prévention des conflits armés, et nous sommes prêts à contribuer à leurs travaux.

Au fil des années on a fait de plus en plus appel aux capacités de maintien de la paix des Nations Unies et on a ainsi pu noter deux besoins urgents. En premier lieu, l'Organisation doit équiper, réorganiser et réformer ses capacités de façon adéquate, en d'autres termes, elle doit mettre sur pied des structures performantes afin de venir en aide aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. À cette fin, le rapport sur les opérations de paix des Nations Unies a été un document qui a fait date, et le Bangladesh a appuyé ses recommandations principales. L'autre

impératif est de réagir de manière appropriée face à l'évolution de la nature des conflits en donnant des mandats adéquats aux opérations de paix des Nations Unies. Le Bangladesh a apporté son appui et contribué à la mise au point des mandats, qui sont de plus en plus multidimensionnels par nature. De plus en plus, les opérations de maintien de la paix sont conçues pour répondre aux besoins de protection des enfants, de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des combattants, de surveillance des droits de l'homme, d'assistance électorale, etc. Ces composantes civiles d'une opération de maintien de la paix permettent maintenant d'établir le lien indispensable entre maintien de la paix et consolidation de la paix.

La paix et la sécurité mondiales ne peuvent être garanties dans un environnement qui comporte des divergences de vue permanentes entre les principaux États dotés de l'arme nucléaire. La pire manifestation en a été l'impasse prévalant à la Conférence du désarmement. Les accords obtenus durant la Conférence de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires restent lettre morte et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas en état d'entrer en vigueur. Les dépenses militaires mondiales continuent d'augmenter et les armes légères bon marché prolifèrent à une vitesse inquiétante, alimentant ainsi les conflits et criminalisant les sociétés. Des efforts plus déterminés et des stratégies novatrices sont nécessaires pour atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire dans ce domaine.

Personne ne niera que la guerre la plus importante que la communauté internationale devrait mener est la guerre contre la pauvreté extrême. L'appel à mener cette guerre est ressorti clairement des déclarations des dirigeants du monde lors du Sommet du Millénaire. Dans son rapport, le Secrétaire général a à juste titre identifié la question de la pauvreté comme une des plus difficiles à résoudre. Le Bangladesh est encouragé par l'engagement de faire du droit au développement une réalité pour tous. Nous pensons qu'il serait essentiel que l'ONU adopte une démarche basée sur les droits pour répondre à sa stratégie de réduire de moitié la pauvreté.

Au Bangladesh, l'ONU a achevé avec succès le bilan commun de pays (CCA) et le plan-cadre pour l'aide au développement pour une coordination meilleure et plus efficace entre l'ONU et les institutions gouvernementales. Le CCA, qui fournit une

évaluation de l'écart entre les objectifs des principales conférences de l'ONU et l'état de leur mise en oeuvre, sera un guide utile de l'ampleur et de la nature des activités qu'il pourrait être nécessaire d'entreprendre afin d'atteindre les objectifs aux niveaux tant national qu'international.

La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Bruxelles en mai dernier, a été un grand succès et a permis d'aboutir à la Déclaration et au Programme d'action de Bruxelles. Nous apprécions les opinions exprimées par le Secrétaire général selon lesquelles la Déclaration réaffirme la responsabilité collective de la communauté internationale de maintenir les principes de dignité humaine, d'égalité et d'équité, et de garantir que la mondialisation devienne une force positive pour tous les peuples du monde.

Le Programme d'action de la Conférence est différent de tous les autres en ce sens qu'il traite de l'éventail entier des questions de développement et que sa démarche est fondée sur les engagements pris par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement. Sa mise en oeuvre efficace est la tâche la plus importante qui nous attend et le rôle de l'ONU dans cette tâche est essentiel. À de nombreuses reprises, nous avons souligné que sans l'intervention coordonnée de l'ensemble du système des Nations Unies, l'ONU ne pourra pas réaliser grand chose.

Notre attention a été attirée sur le paragraphe 145 du rapport, où le Secrétaire général a noté que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dirigerait la mise en oeuvre du Programme d'action. Nous croyons comprendre que le Secrétaire général a fait référence à cela en rapport avec les questions du commerce international évoquées dans le Programme d'action, puisque de nombreux autres domaines sont hors du mandat et de la compétence de la CNUCED. Comme le paragraphe 116 du Programme d'action de la Conférence demande un rapport complet du Secrétaire général – dont nous attendons qu'il contienne ses recommandations claires et globales –, nous croyons que cette observation pourrait attendre la publication de ce rapport.

La situation particulière de l'Afrique en ce qui concerne la crise de la paix et du développement a été reconnue dans de nombreuses instances internationales. Le Bangladesh a toujours été extrêmement favorable aux différentes initiatives prises par les Nations Unies

pour accorder une attention particulière à l'Afrique. Certaines de ces initiatives sont abordées dans le rapport. Étant donné la diversité et le potentiel extraordinaire de l'Afrique, et les expressions récentes de volonté politique affichée par ses dirigeants de prendre le contrôle de sa propre destinée, nous croyons que les conditions ont été réunies pour avancer sur un large éventail de questions de développement en Afrique. L'implication continue de l'ONU et de la communauté internationale est fondamentale pour maintenir l'élan et mobiliser les ressources pour le développement de l'Afrique.

L'assistance électorale fournie par l'ONU au cours de l'année à l'examen a grandement facilité la transition démocratique dans un certain nombre de pays. Nous nous félicitons du nouvel accent sur les institutions d'appui et la stimulation de la participation locale. Un effort important a été accompli par la Division de l'assistance électorale pour coordonner les activités des observateurs étrangers chargés de surveiller les prochaines élections au Bangladesh, élections qui vont être menées par le Gouvernement neutre intérimaire. Nous nous félicitons de l'assistance prêtée par l'ONU pour mettre les citoyens des États Membres en mesure de bénéficier du pouvoir de la démocratie.

Nous reconnaissons les efforts de l'ONU pour réduire l'écart entre les normes des droits de l'homme et leur mise en oeuvre. Malgré certains progrès, les défis demeurent s'agissant d'assurer le respect universel des droits de l'homme. Le Bangladesh est partie à tous les traités fondamentaux relatifs aux droits de l'homme. Nous pensons qu'il y a un besoin permanent de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays en développement afin de garantir la mise en oeuvre des traités relatifs aux droits de l'homme qu'ils ont signés. C'est un domaine où l'ONU devrait suivre une démarche fondée sur les besoins, procéder à une évaluation réaliste des mécanismes existants et cibler les pays ayant besoin d'un appui en termes d'infrastructure.

Les demandes que les États Membres adressent à l'ONU et l'environnement en évolution rapide dans lequel l'Organisation doit oeuvrer pour y répondre n'ont pas laissé d'autre choix que d'opter pour une réforme profonde sur le plan administratif et de la gestion. Un appui continu de la part des États Membres dans les domaines prioritaires de la réforme est encourageant, et le Bangladesh s'en félicite. La

situation financière difficile et les besoins actuels ont entraîné une réforme en matière de budgétisation, de programmation, de planification, d'achats et de gestion des ressources humaines. Nous avons commencé à voir des résultats positifs. Pourtant, nous croyons que dans une organisation universelle telle que l'ONU, l'efficacité ne doit pas signifier que l'on ignore une croissance justifiée de ses engagements.

Au cours des quatre derniers exercices biennaux, nous n'avons vu aucune croissance du budget de l'ONU; il y a souvent plutôt eu une croissance négative, ce qui restreint les engagements de l'ONU, surtout dans le domaine du développement économique et social de nos peuples. Nous espérons que lorsque le budget du prochain exercice biennal sera élaboré, cet aspect important sera pris en compte. Nous demeurons préoccupés par le non-paiement de contributions qui touche le bon fonctionnement de l'Organisation. Nous prions encore une fois instamment les États Membres à payer leurs quotes-parts intégralement et en temps voulu.

Le chemin que nous-mêmes et notre organisation devons parcourir ne sera peut-être pas facile, étant donné les objectifs impressionnants que nous nous sommes fixés dans la Déclaration du Millénaire. Dans cet univers mondialisé, la seule façon de procéder pour atteindre ces objectifs est de coopérer entre nous, en partenariat avec la société civile et le secteur privé. Le rapport du Secrétaire général sera un guide utile pour l'action future de l'ONU dans ses différents domaines d'activité. Nous remercions une fois encore le Secrétaire général de ses efforts.

**M. Sharma** (Népal) (*parle en anglais*): Je commence par vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection bien méritée à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Étant donné vos compétences diplomatiques accomplies et votre expérience à diriger des travaux, ma délégation a pleine confiance que vous pourrez conduire l'Assemblée générale avec succès. Le Président sortant, M. Harri Holkeri, de la Finlande, mérite également notre profonde reconnaissance pour avoir dirigé la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale d'une manière exemplaire.

Nous sommes ravis que le Secrétaire général, Kofi Annan, ait été réélu pour un second mandat, et nous lui adressons nos félicitations les plus sincères. Il s'est avéré un grand Secrétaire général, et j'espère

qu'agissant avec impartialité, il se surpassera lui-même au cours de ce second mandat.

Comme certains se plaisent à le dire, l'ONU est née des cendres de la Seconde Guerre mondiale. Ses nobles idéaux et valeurs, tels que consacrés dans sa Charte, ont été amplement exprimés dans la Déclaration du Millénaire, où ils ont pris la forme d'objectifs concrets et de jalons, associés à une description du processus à suivre, ce qui constitue notre ordre de marche et notre définition d'emploi. Les chefs d'État et de gouvernement ont exprimé leur vision. Les États Membres ainsi que l'ONU ont maintenant l'obligation de l'étoffer et d'y donner forme complète.

Nous avons besoin, comme la plupart d'entre nous l'ont indiqué à plusieurs reprises, d'une Organisation des Nations Unies qui soit plus forte, mieux équipée et capable de jouer un rôle central dans les affaires du monde, en tant qu'organe universel le plus représentatif pour parvenir à nos objectifs communs. Nous devons donc essayer d'améliorer ses performances, au mieux de nos capacités. Nous estimons que ce débat doit être guidé par ce but suprême.

Je tiens à remercier le Secrétaire général pour son rapport concis, complet et riche en informations sur l'activité de l'Organisation. J'ai remarqué de nombreuses améliorations, aussi bien quant au style qu'au fond, dans le rapport de cette année, en comparaison de celui de l'an dernier.

Le Secrétaire général, Kofi Annan, mérite que nous lui rendions un hommage sincère pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour promouvoir la paix, stimuler le développement, favoriser la primauté du droit et renforcer l'Organisation. Sous sa direction, l'ONU est devenue une organisation tournée vers l'avenir, prête à prendre des mesures proactives et à s'ouvrir au monde. Son rapport annuel – dans lequel il s'étend longuement sur la propagation d'idées universelles et des défis qu'elles suscitent, sur les problèmes naissants et sur l'insuffisance des structures existantes pour les régler, et sur les aspects thématiques de l'activité de l'Organisation – en témoigne éloquemment.

En faisant le point, nous constatons que l'ONU a connu aussi bien des succès que des échecs au cours de la période examinée. Tout comme nous célébrons ses succès, nous devons également nous pencher sur ses

échecs. Par exemple, les élections démocratiques au Timor oriental, le retrait d'Israël du Sud-Liban, l'amélioration de la situation au Kosovo, et la confiance croissante que beaucoup d'États affligés par des troubles portent à l'Organisation nous rassurent quant à son utilité continue pour les peuples du monde. De même, l'augmentation de la coopération entre l'ONU, les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les organisations régionales nous permet d'espérer que l'activité de l'Organisation en matière de développement s'améliorera. Le renforcement de la coopération et de la coordination entre les mécanismes humanitaires, une légère diminution du nombre de réfugiés, les progrès dans la codification du droit international et le partenariat croissant entre l'ONU et le secteur privé ainsi que la société civile ont considérablement mis l'ONU mieux en mesure d'obtenir des résultats.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Le monde n'est pas devenu plus pacifique, et il n'a pas non plus prospéré de façon équitable, encore moins uniforme. Le nouvel ordre politique, si on peut appeler ainsi les nouvelles relations de pouvoir à l'échelle mondiale, a atténué les confrontations entre superpuissances et la possibilité d'un anéantissement nucléaire, mais a provoqué l'apparition de nouvelles menaces qui ont rendu le monde encore plus dangereux. Le nouvel ordre économique a prévalu pendant une période au cours de laquelle quelque 66 pays sont devenu plus pauvres qu'ils ne l'étaient il y a 10 ans, tandis que la prospérité de quelques-uns a atteint de nouveaux sommets.

En Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Europe, des pays sont aux prises avec de malheureux conflits, qui sont maintenant davantage des conflits internes plutôt qu'entre des États. Le Moyen-Orient est en ébullition. Les traités internationaux en matière de réduction des armes qui offraient une stabilité stratégique et un nouveau sentiment de sécurité sont menacés. Une nouvelle course aux armements nucléaires – qui s'étend même, cette fois-ci, à l'espace – est sur le point de se déclencher. La tension dans de nombreuses régions a atteint de nouveaux sommets, sapant des forces et des ressources que les États auraient pu utiliser pour améliorer la vie de leur population.

La mondialisation a offert des possibilités de croissance aux riches et a apporté la misère à d'autres –

plus de richesses pour certains et plus de malheurs pour d'autres. Elle a mondialisé les marchés des biens, les services, les capitaux et la technologie des pays riches. Parallèlement à cela, elle a entraîné des problèmes dans le domaine de la criminalité, de la pollution, des drogues, des maladies, des réfugiés et de la spéculation à l'échelle mondiale, fracturant les États, déstabilisant les économies et fragilisant le tissu social dans de nombreux pays. La révolution de l'information, malgré ses promesses, a élargi le fossé entre les riches et les pauvres, et beaucoup l'utilisent à des fins non souhaitables. Nous devons relever le défi qui consiste à faire en sorte que la mondialisation et la révolution de l'information soient profitables pour tout le monde partout sur la planète.

L'Organisation n'a pas été en mesure de s'acquitter de son mandat, et encore moins de répondre aux attentes des peuples. Toutefois, je suis convaincu, comme beaucoup d'autres l'ont dit, que collectivement nous disposons du savoir, des outils et des ressources nécessaires pour aider l'ONU à le faire, à condition qu'il y ait une vision et une volonté politique appropriée.

En ce qui concerne la paix et la sécurité, nous saluons les efforts redoublés du Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour amener les organisations régionales à contribuer à la réalisation de nos objectifs communs. Cependant, nous devons veiller à ce qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt. L'ONU dirige, et elle n'est pas dirigée par d'autres; elle ne doit pas être une simple spectatrice lorsque des mesures sont prises en son nom. On ne doit pas lui demander de ramasser les pots cassés une fois que les activités prennent fin. Une mesure de prévention fondée sur l'information et la coordination entre les institutions de l'ONU serait plus rentable.

Comme en témoigne le rapport du Groupe Brahimi, les États Membres et l'ONU ont commis par le passé de graves erreurs, qui ont coûté de nombreuses vies humaines. Nous devons intérioriser beaucoup des recommandations utiles faites par le Groupe Brahimi afin d'améliorer l'activité de l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix. Le Secrétariat doit absolument prendre l'habitude – et j'espère que c'est ce qu'il tente de faire après la réprimande contenue dans le rapport Brahimi – de dire au Conseil de sécurité ce qu'il a besoin de savoir plutôt que ce qu'il veut entendre.

Le fléau du terrorisme est maintenant devenu la préoccupation la plus urgente pour la paix mondiale. Nous nous félicitons du débat qui aura lieu sous peu à l'Assemblée générale sur cette menace croissante. Nous espérons que le projet de convention sur le terrorisme à laquelle nous travaillons actuellement traitera de toutes les préoccupations véritables et prendra forme rapidement. Les pertes colossales récemment subies en vies humaines et en biens, dont nous avons été témoins lors des attaques terroristes monstrueuses qui ont eu lieu à New York, à Washington et en Pennsylvanie font de l'éradication du terrorisme dans le monde entier une question encore plus urgente. La communauté internationale doit prendre des mesures rapides et déterminées. Le Népal condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes et il est prêt à contribuer à son élimination.

Les sanctions ont eu des incidences négatives sur des innocents et sur des pays tiers. L'ONU doit trouver le moyen d'atténuer de tels effets et de compenser les parties tierces innocentes, si l'on veut que les sanctions soient bien observées.

Le développement est un domaine dans lequel l'Organisation peut faire beaucoup en tant que facilitateur et catalyseur, mais dans lequel elle a enregistré le moins de succès. Il n'est pas nécessaire de rappeler les relations de cause à effet déjà bien connues qui existent entre la pauvreté et les conflits, ni d'expliquer comment ces phénomènes s'exacerbent mutuellement. Nous devons tous tenter de mettre en oeuvre la Déclaration du Millénaire pour lancer une croissance durable qui réduirait la pauvreté, conserverait l'environnement et s'attaquerait aux problèmes tels que le déséquilibre entre les sexes, l'analphabétisme et les maladies, notamment l'épidémie de VIH/sida. Nous nous félicitons des résultats de la session extraordinaire sur le VIH/sida et de la création d'un fonds pour combattre ce fléau.

Pour promouvoir le développement, nous devons mener des efforts rigoureux en vue d'atteindre les objectifs en matière d'aide publique au développement et d'alléger davantage la dette, ainsi que pour aider les pays en développement à mobiliser des investissements nationaux et étrangers plus importants et à améliorer la mobilisation des ressources nationales et des capacités institutionnelles. Dans ce processus, il faut mettre en place un ensemble de politiques prudentes visant à libérer les énergies créatrices des peuples et d'un secteur privé socialement responsable, et renforcer des

mesures d'efficacité productives, novatrices, favorables à la croissance et qui soient accompagnées d'une justice distributive. L'idée du Secrétaire général tendant à cibler tout particulièrement l'élimination de la pauvreté est excellente. Le changement paradigmatique proposé par le Secrétaire général en ce qui concerne le développement doit être précédé de l'examen approprié des avantages et des inconvénients inhérents aux nouveaux paradigmes.

L'ONU doit chercher à intensifier et à consolider plus encore sa coopération avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organes internationaux et régionaux afin de favoriser les synergies pour un développement rapide dans les pays en développement. Les mécanismes régionaux et sous-régionaux doivent être utilisés à plein. Comme nous l'avons vu jusqu'à présent, le processus préparatoire de la Conférence sur le financement du développement, qui doit avoir lieu l'année prochaine au Mexique, est très prometteur en matière d'amélioration du développement pour la communauté mondiale. Ma délégation oeuvrera avec d'autres pour parvenir aux mêmes modalités pour le Sommet mondial pour le développement durable qui doit se tenir l'an prochain en Afrique du Sud.

Le Népal se félicite de ce que le Secrétaire général, Kofi Annan, met l'accent, dans son rapport, sur les pays les moins avancés – dont 34 sur les 49 existants se trouvent en Afrique; situation qui rend la démarche adoptée par l'ONU à l'égard de l'Afrique particulièrement bienvenue et opportune. Ce qui a surtout frappé ma délégation, sauf erreur, c'est qu'on ne trouve nulle part mention des énormes problèmes qui se posent aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, certains de ces problèmes menaçant leur existence même. Je serais très heureux qu'on m'indique que je fais erreur.

Le Népal est préoccupé par la place de moins en moins importante que le système des Nations Unies accorde au développement. La baisse des effectifs, la réduction des ressources de base et la menace croissante dirigée contre certains mécanismes de développement au sein du système constituent certaines de ces grandes préoccupations. Du fait de ces mesures, l'Organisation risque de voir un déséquilibre s'instaurer par rapport à ses autres activités.

La protection des enfants et des autres groupes vulnérables en période de conflit et de catastrophe, et la situation désespérée des réfugiés nous préoccupent tous. Le Népal apprécie les initiatives prises par l'ONU en la matière, en particulier l'aide que déploie cette dernière pour régler les problèmes des réfugiés dans de nombreuses parties du monde, y compris la question des réfugiés bhoutanais au Népal. Une approche intégrée du maintien de la paix et de la question des droits de l'homme pourrait favoriser la synergie des efforts de l'ONU dans ce domaine. Le fait que les organismes et les programmes humanitaires s'orientent peu à peu vers un rôle de préemption et de prévention dans des zones où des conflits sont susceptibles d'éclater est une excellente chose, et ce rôle doit être encore renforcé.

La question épineuse de l'intervention humanitaire, qui a fait l'objet d'un débat chargé d'émotion l'an passé, a beaucoup perdu de sa dynamique, au grand soulagement de la plupart des pays. Toutefois, l'impératif visant à éliminer des haines et des animosités profondément ancrées et les efforts concertés dans ce sens, afin que ce qui s'est passé au Rwanda ne se répète pas, doivent continuer à être notre priorité collective. Nous devons continuer à détruire le mur de la haine, à jeter des ponts et à renforcer l'harmonie sociale par le biais de la gouvernance participative, du développement économique et de la justice distributive. La Conférence sur le racisme tenue récemment en Afrique du Sud, bien qu'elle ait, dans une certaine mesure, prêté à controverse, est un pas en avant qui permettra de promouvoir un monde sans discrimination.

L'ONU a beaucoup fait pour améliorer son efficacité et réduire ses coûts. Nous appuyons les efforts du Secrétaire général en la matière, mais on peut encore faire des économies, réduire le gaspillage et améliorer les prestations de l'Organisation. Cependant, la compression du personnel à elle seule, bien qu'elle soit essentielle en cas d'effectifs pléthoriques, ne suffira pas. Nous devons mettre un terme aux embauches et aux promotions à caractère politique et faire en sorte que les promotions soient davantage axées sur les résultats et fondées sur le mérite, tout en étant représentatives et efficaces. Nous devons restructurer le Siège et les bureaux extérieurs, réformer les règles et règlements financiers, et doter l'Organisation des techniques de gestion et des technologies de l'information les plus récentes. Ces

mesures seront essentielles si l'ONU veut être une force susceptible de relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

Le Népal apprécie les efforts déployés par le Secrétaire général pour inclure le secteur privé et la société civile. Ces efforts ont commencé à porter leurs fruits, comme l'indiquent les contributions impressionnantes des fondations privées et la coopération des entreprises avec les initiatives de l'ONU. En même temps, nous tenons à rappeler que, tandis que l'Organisation recherche une synergie par le biais d'une plus vaste coopération, ses responsabilités de base doivent continuer à rester ce à quoi elle s'intéresse le plus.

Pour terminer, ma délégation félicite le Secrétaire général du bon travail qu'il a fait et de son rôle de chef. Nous l'exhortons également à être plus attentif aux besoins et aux sensibilités des petits pays pauvres. Aucun pays ne doit se sentir isolé mais doit avoir le sentiment d'être inclus. Toute préoccupation d'importance régionale et mondiale doit trouver sa place dans l'ordre du jour mondial que l'ONU est chargée d'aborder. Le rapport du Secrétaire général doit refléter les forces et les faiblesses de notre Organisation si chère et pourtant imparfaite, et il doit être un outil de réforme.

**M. Hasmy** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport complet sur l'activité de l'Organisation. Nous sommes d'accord avec une grande partie de la teneur du rapport, et partageons l'analyse du Secrétaire général sur la situation mondiale actuelle.

Pour ce qui est de la question de la paix et de la sécurité, nous saluons les efforts du Secrétaire général visant à faire passer l'ONU d'une culture de réaction à une culture de prévention. Nous avons toujours pensé et préconisé qu'il valait mieux prévenir que guérir, et qu'il était préférable d'empêcher un conflit que de lancer, après coup, une opération de maintien de la paix. Nous sommes également d'accord avec le Secrétaire général quand il déclare que l'ONU doit élaborer des stratégies globales et cohérentes de prévention des conflits auxquelles participerait tout le système des Nations Unies.

Nous estimons qu'une coordination plus étroite entre le Secrétaire général et le Conseil de sécurité pourrait permettre de tuer dans l'oeuf des conflits potentiels avant qu'ils ne se transforment en véritables poudrières. Nous prônons une conception plus

novatrice et plus souple du travail du Conseil et du Secrétaire général, qui permettrait plus de dynamisme et plus d'efficacité dans la prévention des conflits.

Nous notons les recommandations concrètes faites par le Secrétaire général en vue de renforcer l'efficacité du système des Nations Unies dans la prévention des conflits; beaucoup méritent d'être appuyées. Nous souscrivons énergiquement à sa décision de continuer de dépêcher des missions d'établissement des faits et de renforcement de la confiance dans les régions instables, ainsi qu'à son intention de commencer à établir, à l'intention du Conseil de sécurité, des rapports régionaux ou sous-régionaux périodiques sur les différends susceptibles de devenir une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous estimons que les efforts qu'il déploie en vue de renforcer les liens et la coopération avec les organisations régionales sont des mesures pratiques et nécessaires pour mettre au point des stratégies régionales et sous-régionales de prévention des conflits avec la participation active de ces organisations. Nous saluons ses efforts pour améliorer, au sein du Secrétariat, les capacités et la base de ressources destinées à la prévention des conflits.

S'agissant du maintien de la paix, ma délégation appuie énergiquement un grand nombre des recommandations pratiques figurant dans le rapport Brahimi. Nous attendons avec intérêt leur application rapide et efficace. Nous espérons que le nouveau mécanisme élargi de consultation avec les pays fournisseurs de contingents, qui est recommandé dans le rapport et a été récemment consacré dans la résolution 1353 (2001) du Conseil de sécurité, sera mis utilement à profit par le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents.

Si elle n'est pas abordée directement dans le rapport, la question du terrorisme international est à l'évidence pertinente dans tout débat sur la paix et la sécurité; non seulement à cause des horribles attentats terroristes qui viennent de frapper les États-Unis, mais également parce que les attentats terroristes contre des civils innocents sont un trait récurrent de nombreuses situations de conflit, en Afrique ou en Asie. S'il convient de condamner dans les termes les plus énergiques les actes de terrorisme commis contre les États-Unis et de déployer tous les efforts possibles pour en traduire les auteurs en justice, toute stratégie internationale de lutte contre cette menace doit être exhaustive et reposer sur une analyse approfondie et

objective des facteurs qui ont provoqué de telles violences. C'est très important si nous voulons combattre effectivement cette menace et empêcher qu'elle ne se reproduise.

Cette stratégie doit impliquer l'ensemble de la communauté internationale, dont la coopération doit être totale afin d'éradiquer ce fléau au niveau mondial. Ces efforts doivent également laisser place au rôle indispensable de l'ONU. Toute mesure, si coordonnée et ingénieuse fût-elle, prise unilatéralement ou par une coalition de bonnes volontés ne peut qu'avoir des failles ou des lacunes. Seule l'ONU peut prêter la légitimité nécessaire aux mesures qu'il pourra falloir prendre pour combattre cette menace à l'échelle planétaire.

Dans le domaine du désarmement, nous sommes déçus, comme le Secrétaire général, par le manque de coopération internationale. L'impasse dans laquelle continue de se trouver la Conférence du désarmement préoccupe et consterne ma délégation. Nous exhortons énergiquement les trois Coordonnateurs spéciaux désignés par la Conférence du désarmement à faire tous les efforts qui s'imposent pour sortir de cette impasse et faire avancer les négociations. Tant qu'il y aura des armes nucléaires, nous ne pourrons pas nous permettre le moindre repos, encore moins actuellement, avec les risques accrus de terrorisme nucléaire.

Ma délégation partage la préoccupation du Secrétaire général face à certains plans visant à déployer des systèmes nationaux de défense antimissile, qui non seulement menaceront inévitablement les accords bilatéraux et multilatéraux de limitation des armements, mais risquent également de compromettre les efforts déployés actuellement et ultérieurement dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Nous sommes convaincus qu'il faut continuer de considérer comme une priorité absolue, dans le programme mondial de désarmement, les négociations multilatérales en vue d'aboutir à des accords de désarmement juridiquement contraignants, irrévocables et vérifiables. Nous espérons sincèrement que l'ONU pourra jouer un rôle plus important à l'avenir dans l'évolution du processus de désarmement.

Si le rapport n'y fait pas référence, la décision historique contenue dans l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité du recours ou de la menace de recours à l'arme nucléaire a constitué une évolution majeure et positive dans la campagne pour le

désarmement nucléaire et une contribution notable de la Cour internationale au désarmement nucléaire. La Malaisie et les autres pays partageant le même point de vue poursuivront leurs efforts pour donner suite à l'avis consultatif de la Cour lors de la présente session et des sessions ultérieures de l'Assemblée générale.

Pour ce qui est de la question des armes légères, le Programme d'action adopté à la fin de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue en juillet dernier, a marqué un pas important dans la prévention du commerce illicite des armes légères, et dans la lutte en vue de son élimination. Il incombe maintenant aux États de s'acquitter de leurs obligations respectives dans le cadre du Programme d'action. La Malaisie estime que la question de la prolifération des armes légères doit être considérée du point de vue global de la maîtrise des armements et du désarmement, de la consolidation de la paix après les conflits, de la prévention des conflits et du développement socioéconomique. Dans les situations de conflit, le problème doit être pris dans le cadre global du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants.

Le Secrétaire général a fait allusion au « grave dilemme moral » de l'ONU face à la question des sanctions, qui nuisent manifestement à sa crédibilité. Au lieu de lutter du côté des plus faibles et des plus vulnérables, l'ONU est en effet accusée d'être à l'origine des souffrances d'une population entière vivant sous le régime des sanctions. La crise humanitaire déplorable que traverse l'Iraq en témoigne. La situation dramatique que continue de vivre la population iraquienne, malgré le programme humanitaire « pétrole contre nourriture » des Nations Unies, a conduit certains en Occident à taxer cette politique d'« infanticide déguisé en politique ».

C'est un jugement sévère qui est porté ainsi contre la politique internationale actuelle à l'endroit de l'Iraq. Mais ces hauts responsables doivent avoir une raison de porter une telle accusation. Elles doivent avoir été touchées par les rapports sur la situation de la population iraquienne comme, par exemple, cette étude du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les retombées dévastatrices des sanctions sur les enfants, selon laquelle, depuis 1991, environ 5 000 enfants meurent chaque mois avant d'avoir atteint l'âge de 5 ans. Nous ne pouvons certes rester indifférents à l'énormité de ce problème.

La Malaisie est préoccupée non seulement par les profonds effets socioéconomiques des sanctions sur la société iraquienne, mais aussi par les cicatrices politiques et psychologiques qu'elles laisseront sur une génération entière d'Iraqiens. La Malaisie a appelé à maintes reprises à une restructuration du régime des sanctions et à une dissociation des efforts humanitaires et des sanctions militaires, dans l'attente d'une levée rapide des sanctions. En même temps, la Malaisie a toujours appelé à la coopération de l'Iraq en vue du règlement rapide des problèmes koweïtiens, et notamment d'un état exact de la situation des 600 personnes et plus portées disparues et de la restitution des archives nationales et autres biens sortis du pays. À cet égard, la reprise de la coopération de l'Iraq avec la Commission tripartite et sa sous-commission technique représenterait une mesure positive et bien venue dans le cadre du respect par l'Iraq de ses obligations internationales. Nous encourageons vivement le Secrétaire général à poursuivre son dialogue avec l'Iraq, malgré l'absence de progrès jusqu'à présent.

La Malaisie renouvelle également son appel à la levée des sanctions contre la Libye et le Soudan, puisqu'elles n'ont plus d'objet.

Nous nous félicitons de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une campagne mondiale de lutte contre la pandémie du VIH/sida et nous saluons sa décision de créer un Groupe de travail interinstitutions de haut niveau sur le VIH/sida, comprenant tous les fonds, programmes et organismes compétents des Nations Unies, afin de renforcer la coordination au niveau du système des Nations Unies dans la lutte contre ce grave problème.

Si l'Afrique est actuellement le continent le plus profondément touché par la propagation du VIH/sida, nous devons nous montrer tout aussi vigilants face à l'accroissement alarmant du nombre de personnes contaminées dans d'autres régions du monde, comme le souligne justement le rapport. L'épidémie qui menace en Asie pourrait dépasser tout ce qu'on a vu jusqu'à présent si nous n'enrayons pas la propagation rapide du virus.

Nous sommes également préoccupés par les prix prohibitifs des médicaments qui sauvent la vie ou en prolongent la durée, en partie pour des raisons liées à des aspects commerciaux et aux brevets. Il est donc important que les pays en développement puissent avoir accès aux médicaments à des prix abordables et il

faut en même temps reconnaître que la recherche et le développement sont nécessaires pour mettre au point un traitement.

S'agissant du développement durable, nous attendons avec intérêt de participer au Sommet mondial sur le développement durable, prévu à Johannesburg en septembre prochain, pour procéder à l'examen, après 10 ans, des progrès faits dans la mise en oeuvre d'Action 21. Nous appuyons l'appel du Secrétaire général en vue d'une participation plus large de toutes les principales parties prenantes pour contribuer substantiellement au processus préparatoire du Sommet. La mise en oeuvre d'Action 21 doit relever de la responsabilité de tous. La capacité des pays en développement en matière de développement durable ne doit pas être réduite par les conditionnalités qui leur sont imposées, comme par exemple sur le commerce et les investissements. Le développement durable ne peut se faire que sur la base d'un partenariat authentique et du principe de responsabilités communes mais différenciées. Les éléments du développement d'Action 21 doivent faire l'objet d'une priorité absolue pour permettre aux pays en développement de renforcer leur capacité face aux problèmes écologiques. Il est clair que cela demande un nouvel engagement politique de la part des pays développés pour la mise en oeuvre intégrale d'Action 21, en vue de renforcer les liens entre l'élimination de la pauvreté et le développement durable. Il est important de veiller à ce que la conférence de Johannesburg ne conduise pas à l'érosion des engagements pris à Rio.

S'agissant de la question du changement climatique, nous soutenons l'appel du Secrétaire général pour la signature et la ratification rapides du Protocole de Kyoto par tous les États. Nous espérons que le Protocole entrera en vigueur d'ici 2002 en dépit de l'absence de certains États. Nous voulons rendre hommage aux pays développés qui ont réaffirmé leur engagement de respecter le Protocole en dépit des récents déboires.

Nous espérons que la prochaine conférence internationale sur le financement du développement donnera lieu à un plan d'action concret pour traiter des besoins des pays en développement, notamment des États d'Afrique et des pays les moins avancés. Ce ne doit pas être une conférence qui reprenne simplement les grands objectifs du développement; elle doit traiter du besoin de financement pour le développement et des défis qui se posent aux pays en développement. Nous

espérons que la conférence traitera également de la mise en place de capacités par les pays en développement pauvres, notamment pour la mise en place d'infrastructures, sans lesquelles ils ne pourront pas prendre part au processus de mondialisation.

L'élimination de la pauvreté doit continuer de rester une question majeure à l'ordre du jour international. Ma délégation se félicite de l'objectif de réduire de moitié le nombre de pauvres d'ici à 2015, mais cela nécessitera en particulier un allègement durable de la dette des pays les plus pauvres. Consciente de la responsabilité première des gouvernements nationaux pour éliminer la pauvreté, la communauté internationale doit également reconnaître l'incapacité des pays les moins avancés à le faire eux-mêmes, sans un appui financier et technique continu de la communauté internationale. Pour leur permettre de participer pleinement à une économie de plus en plus mondialisée, il est essentiel d'assurer des systèmes financiers et commerciaux internationaux stables et bien gérés, avec un accès accru de leurs produits aux marchés.

S'agissant de la notion de souveraineté populaire, qui figure au paragraphe 5 du rapport, nous devons dire clairement ce qu'elle signifie au juste et affirmer qu'elle ne porte pas atteinte au principe de la souveraineté des États. Nous ne devons pas perdre de vue le fait que l'État est responsable du bien-être du peuple et que sa responsabilité et son devoir sont de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Il est donc impératif que cette Organisation, composée d'États souverains, continue de respecter le principe de la souveraineté des États, qui est la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies, même si elle encourage la bonne gouvernance et les droits des individus et des communautés. Une érosion de ce principe fondamental affaiblira l'Organisation elle-même.

Nous saluons les efforts du Secrétaire général visant à renforcer la capacité de l'Organisation de fournir une aide humanitaire aux groupes vulnérables. Nous exhortons l'Organisation et ses institutions à poursuivre leurs efforts pour atténuer les douleurs et souffrances des peuples du monde dues à des catastrophes naturelles ou résultant de l'action de l'homme et d'autres situations d'urgence. Dans ces efforts, nous devons rendre un hommage particulier aux légions d'agents humanitaires, dans le monde entier, qui acceptent de servir l'humanité dans des

situations de crise, assumant parfois des risques énormes. Au lendemain d'attaques croissantes contre ces travailleurs humanitaires, qu'il faut fermement condamner, il est important que des mesures soient prises pour assurer leur sécurité. Ma délégation a à plusieurs reprises suggéré l'idée que l'Organisation reconnaisse à leur juste valeur les contributions des agents humanitaires, dont certains ont fait le sacrifice ultime. Vu l'importance de leur travail, il serait approprié que l'ONU les honore de la même façon que les soldats de la paix.

S'agissant de la réforme de la gestion au sein de l'Organisation, nous en encourageons la poursuite, notamment dans trois domaines prioritaires : les ressources humaines, la politique des technologies de l'information et le Plan directeur – qui contribueront tous aux efforts d'ensemble visant à renforcer l'efficacité et l'utilité de l'Organisation. Nous saluons toute autre initiative de réforme entreprise par le Secrétaire général pour accroître l'efficacité de l'Organisation.

Alors que le rapport met l'accent sur certaines améliorations dans la gestion interne et l'obligation redditionnelle de l'Organisation, nous sommes déçus de voir que la situation financière actuelle de l'ONU reste précaire. Il est regrettable qu'un certain nombre de grands contributeurs n'aient toujours pas versé leur contribution. En raison de paiements tardifs ou inexistantes, l'Organisation doit continuer la pratique d'emprunter sur le compte de maintien de la paix, dont les ressources sont en diminution.

Pour terminer, ma délégation voudrait rendre hommage au Département de l'information pour ses efforts visant à diffuser des informations importantes sur les activités et programmes de l'Organisation, élément essentiel pour promouvoir une image positive et assurer un appui continu à l'Organisation. Nous remercions le Département d'avoir renforcé ses services et saluons ses dernières innovations, y compris le système d'alerte par courrier électronique, qui est non seulement utile en cas d'urgence, mais qui permet aussi à l'Organisation d'intégrer les dernières techniques dans le domaine des communications.

Je voulais faire mention de la grave situation au Moyen-Orient, qui préoccupe vivement ma délégation, mais en raison de limitations de temps, j'en parlerai une autre fois lorsque nous traiterons de façon substantielle de cette question.

**M. Šimonović** (Croatie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale en cette session semée d'obstacles. Ma délégation est convaincue que, sous votre direction avisée, nos travaux et nos délibérations seront couronnés de succès. Nos félicitations et nos meilleurs vœux de réussite vont également aux autres membres du Bureau.

Ma délégation voudrait exprimer sa gratitude au Secrétaire général pour son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, qui couvre les activités entreprises durant l'année écoulée. Nous, États Membres, examinons ce rapport dans un contexte politique nouveau et particulier, marqué par les récents attentats terroristes visant New York, les États-Unis et toute l'humanité. Leurs conséquences, que nous le voulions ou non, influenceront directement sur nos débats. En cette conjoncture difficile, il est important que nous soyons réalistes et sachions clairement quelle est notre position, les principaux problèmes qui se posent et la façon dont nous envisageons de les régler.

Les questions qui touchent à la paix et à la sécurité représentent manifestement la tâche la plus grande, la plus importante qui nous attend, ainsi que notre organisation. La frustration que nous ressentons du fait du report du débat général, pour des raisons de sécurité, devrait précisément renforcer notre détermination de nous atteler plus efficacement aux questions de paix et de sécurité dans le monde contemporain. Ce n'est pas une victoire pour les terroristes, c'est plutôt pour eux le début de la fin. À cet égard, mon Gouvernement se félicite de la décision de convoquer un débat sur les questions de terrorisme à l'Assemblée générale la semaine prochaine.

Pour en revenir au rapport du Secrétaire général, nous appuyons totalement les recommandations du rapport Brahimi et celles du Secrétaire général dans ses efforts pour faire passer l'ONU d'une culture de réaction à une culture de prévention. Il est louable que les mandats de maintien de la paix aient déjà été étendus à des domaines dans lesquels ils étaient auparavant impensables, comme par exemple l'assistance aux autorités locales pour le renforcement de leurs institutions nationales. Cependant, nous sommes encore en retard s'agissant de lutter contre les causes des conflits et leur récurrence. Pour créer un environnement pacifique qui se prête mieux à prévenir l'apparition et la récurrence des conflits, il nous faut

renforcer les liens entre les sections pertinentes du système des Nations Unies, comme ses institutions humanitaires et pour le développement, et les institutions de Bretton Woods. Il faut aussi une meilleure coordination entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

Ceci me conduit à l'autre initiative importante que nous devons relancer : la réforme du Conseil de sécurité. Le cadre politique du XXI<sup>e</sup> siècle requiert des adaptations de la part de cette instance extrêmement importante pour qu'elle remplisse plus efficacement son rôle de gardien de la paix dans le monde. Nous ne pouvons que regretter qu'un consensus politique suffisant pour faire des progrès significatifs à cet égard n'ait pas encore été réuni. Nous nous félicitons sans conteste de la pratique actuelle, qui consiste à ouvrir par des mesures pratiques le Conseil de sécurité à des non-membres. Mais ces mesures sont trop lentes et trop limitées dans leur portée pour remplacer une réforme globale du Conseil de sécurité.

Nous voudrions louer le travail entrepris par l'ONU et d'autres institutions soeurs dans le domaine de la réaction aux catastrophes naturelles. Toutefois, ici encore, ce qui manque, c'est la prévention. Chaque année, à cause de la dégradation de l'environnement, nous sommes confrontés à des catastrophes naturelles toujours plus nombreuses, plus fortes dans leurs manifestations, et plus cruelles que jamais dans leurs effets dévastateurs. Il est donc impératif d'examiner les moyens d'améliorer la coordination de l'assistance humanitaire, tout en nous attaquant aux causes fondamentales du nombre croissant de catastrophes naturelles. Pour cela il faut qu'un grand nombre d'États adoptent les traités internationaux pour la protection de l'environnement, et les appliquent strictement.

Le droit au développement et l'élimination de la misère figurent parmi les nobles objectifs que nous avons énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Et pourtant, à quoi sommes-nous parvenus pour l'instant? Il semble que, décidément, nous ne soyons pas sur le bon chemin. L'économie mondiale est au bord de la récession, menaçant les perspectives d'assistance au développement. De plus, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, à Bruxelles, a clairement montré que la situation dans la plupart d'entre eux était loin de s'améliorer. Bien au contraire, pour beaucoup d'entre eux, la situation à l'aube du nouveau millénaire est pire qu'auparavant. Manifestement, un volume de travail immense nous

attend si nous voulons atteindre au moins l'objectif essentiel du millénaire, à savoir réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes qui souffrent de la faim. D'ici là, l'économie mondiale aura subi des hauts et des bas, mais nous devons garder à l'esprit que, si une réduction temporaire de la valeur des titres de bourse représente un souci majeur pour l'économie, la diminution des vivres dont disposent ceux qui souffrent de la faim représente tout simplement la mort.

Nous sommes encouragés par les importants faits nouveaux intervenant dans le domaine du droit international des droits de l'homme, comme l'entrée en vigueur du protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Des progrès ont été faits aussi avec l'adoption de deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant. Une acceptation plus large des normes des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme par les États Membres conduira à la mondialisation des droits de l'homme, en espérant que l'on s'achemine vers un code des droits de l'homme universellement reconnu. Toutefois, combler le fossé qui existe entre les règles qui protègent les droits de l'homme et leur application constitue encore un défi de taille. Les six corps de traités des Nations Unies sur les droits de l'homme fournissent encore un cadre important pour contrôler leur application au niveau national.

Les faits nouveaux qui sont intervenus cette année dans le domaine de la justice pénale internationale – tout particulièrement le début du jugement de Milosevic, et le nombre croissant d'États qui ont adhéré aux statuts de la Cour pénale internationale (ICC) – renforcent notre conviction que nous assistons à la mise en place d'un nouvel ordre juridique mondial. Avec l'établissement de la Cour pénale internationale dans un avenir proche, nous gardons l'espoir que bientôt nous serons capables non seulement de punir, mais aussi de prévenir les crimes internationaux les plus atroces. Les dirigeants du monde entier ont reçu le message non équivoque qu'ils sont responsables, et que les droits de l'homme les plus élémentaires sont universels et protégés au niveau international.

Le rapport que nous examinons indique clairement que la mondialisation est un processus qui marque résolument l'époque dans laquelle nous vivons. Ce ne sont pas seulement notre économie et notre commerce qui sont mondialisés, ce sont aussi nos

problèmes, comme la menace nucléaire, les réfugiés, la dégradation de l'environnement, le sida, le crime organisé et le terrorisme. Il est évident que par la mondialisation nous sommes devenus mutuellement interdépendants, à un tel degré, que nous ne pouvons résoudre nos difficultés les plus graves qu'en travaillant de concert. Des efforts multilatéraux concertés, accompagnés d'une volonté politique forte de la part de tous les États Membres sont les conditions préalables à la victoire dans les combats déterminants du XXI<sup>e</sup> siècle et du troisième millénaire.

L'ONU constitue le seul forum capable de s'atteler à relever ces défis mondiaux dans toute leur complexité, et de fournir les mécanismes d'une action commune et coordonnée. Les plus graves de ces défis sont très différents de ceux que nos prédécesseurs auraient pu imaginer lorsqu'ils ont fondé l'ONU il y a plus d'un demi-siècle. C'est pourquoi la réforme de l'Organisation est impérative, et c'est pourquoi nous appuyons avec vigueur les initiatives du Secrétaire général. Nous voudrions insister sur le fait que nous devrions élargir notre débat sur la réforme du Conseil de sécurité et la revitalisation de l'activité de l'Assemblée générale de manière à y inclure la réforme du Conseil de sécurité et la revitalisation du Conseil économique et social. Nous pensons que le renforcement du Conseil économique et social pourrait être accompli en le transformant en une instance active toute l'année, et en ayant recours à des méthodes de travail améliorées.

Je voudrais terminer en rappelant qu'il y a à peine un an, notre fascination pour l'arrivée du XXI<sup>e</sup> siècle et le troisième millénaire s'est manifestée dans la Déclaration du Millénaire. Aujourd'hui, nous sommes conscients que le XXI<sup>e</sup> siècle et le troisième millénaire ne seront que ce nous en ferons. Il dépend exclusivement de nous, les peuples, que cette remarque soit pessimiste ou optimiste.

**M. Schori** (Suède) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la Suède voudrait vous féliciter pour votre élection. Nous plaçons une grande confiance dans votre capacité à nous guider au long de cette session de l'Assemblée générale. Vous pouvez compter sur notre soutien total dans votre importante tâche.

Je voudrais aussi saisir cette occasion de rendre hommage au Secrétaire général à l'occasion de sa réélection. Le premier terme de son mandat a été marqué par de considérables progrès pour

l'Organisation. Nous avons la certitude que sa direction se montrera aussi efficace et fructueuse dans les années à venir.

Personne dans cette salle n'oubliera l'horreur des attaques terroristes récentes. Les Nations Unies ont réagi rapidement et vigoureusement à ces actes abominables, et aux tragédies qu'ils ont causées. La communauté internationale doit à présent continuer à travailler de concert, et utiliser les institutions multilatérales comme plate-forme commune pour son action. Ces actes de terreur représentent un nouveau défi pour l'humanité, et rendent le multilatéralisme et l'activité des Nations Unies plus importants que jamais.

À cet égard, j'aimerais souligner l'importance de la création de la Cour pénale internationale. Le Statut de Rome ouvre un nouveau chapitre du droit international qui aura certainement une incidence sur la conduite des États et qui, surtout, orientera et façonnera le comportement des individus.

Pour en venir au sujet du débat d'aujourd'hui, j'aimerais remercier le Secrétaire général de son rapport complet sur l'activité de l'Organisation. De nombreux progrès ont été réalisés au cours de l'année écoulée; le plus important, indéniablement, était la Déclaration du Millénaire. La Suède attache une grande importance à la mise en oeuvre de la Déclaration et estime que, pour assurer son suivi il faut s'appuyer sur les mécanismes et les processus existants, tout en maintenant une approche intégrée pour préserver le caractère global de cet instrument.

La Suède est en faveur du renforcement et de la redynamisation du système des Nations Unies et la réforme du Conseil de sécurité appelle notre attention continue. Une tâche importante qui nous attend est la poursuite de la réforme des opérations de maintien de la paix, qui ne se limite pas à leurs aspects financiers. Les recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix constituent une bonne base de progrès ultérieurs. Le débat en cours sur le rapport du Secrétaire général relatif à la prévention des conflits armés, en étudiant les racines profondes de tout conflit, constitue une autre question prioritaire de ma délégation.

L'an dernier, une mesure importante a été prise pour améliorer la situation financière de l'Organisation des Nations Unies grâce à l'accord auquel l'Assemblée générale est parvenue au sujet du barème des quotes-

parts. À la présente session, nous devons parvenir à un accord sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 qui permettra à l'Organisation de s'acquitter de ses activités en vertu de son mandat. Nous lançons un appel à tous les États Membres pour qu'ils versent leurs contributions de façon ponctuelle, intégrale et inconditionnelle.

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs continue de poser une menace à l'humanité. Dans son message à la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique la semaine dernière, le Secrétaire général a souligné que le progrès dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement nucléaires est plus important que jamais, à la suite de l'attentat terroriste monstrueux perpétré contre les États-Unis d'Amérique. Il a raison. Il est impératif que nous consolidions le succès de la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de l'année dernière sur la base de l'engagement sans équivoque des puissances nucléaires d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires. Nous devons consolider le résultat du TNP et renforcer le régime de non-prolifération. Les essais nucléaires doivent être relégués au passé et la prochaine Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doit donner une possibilité au monde de confirmer cela. Des réductions substantielles des arsenaux nucléaires stratégiques et tactiques auraient dû être faites depuis longtemps.

Les problèmes engendrés par les accumulations déstabilisatrices et la prolifération effrénée des armes légères et de petit calibre nécessitent une attention considérable de notre part. L'accès facile aux armes légères et leur circulation contribuent à l'escalade des conflits et ont tendance à les prolonger. La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects qui s'est tenue à New York, cet été, a constitué le point de départ d'un processus auquel tous les États doivent contribuer aux niveaux mondial, régional et national.

La réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire et d'autres cibles de développement convenus au plan international continue d'être l'un des défis les plus importants et les plus pressants qui se posent à nous dans les années à venir. La pauvreté est l'ennemie de la paix et de la démocratie. Deux conférences importantes qui touchent directement ce sujet auront lieu l'année prochaine au niveau politique

le plus élevé. La Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra au Mexique en mars constitue une occasion unique et sans précédent de réunir les acteurs économiques, privés et publics, nationaux et internationaux, financiers et commerciaux, pour mobiliser et pour utiliser de façon efficace les ressources au profit du développement. Au Sommet mondial pour le développement durable, qui se tiendra à Johannesburg quelques mois plus tard, la communauté internationale aura, pour la première fois, la possibilité d'aborder tous les aspects du développement durable de façon intégrée, en reliant ses dimensions économiques, sociales et écologiques. Le résultat de ces deux entreprises doit être substantiel, significatif, pratique et concret. Nous nous félicitons de la participation personnelle et continue du Secrétaire général aux préparatifs de ces sommets et insistons sur la nécessité d'une direction politique de haut niveau dans les processus qui nous attendent.

Alors que nous arrêtons les comptes sur l'activité de l'Organisation en cours de la session précédente, nous avons toutes les raisons d'être fiers de ses résultats positifs. Dans le même esprit de coopération et de flexibilité, nous devons maintenant aborder les tâches qui nous attendent de façon encore plus pressante.

**M. Bennouna** (Maroc) : Monsieur le Président, la délégation marocaine voudrait, tout d'abord, vous exprimer sa satisfaction de vous voir présider les travaux de la cinquante-sixième session de notre Assemblée. Une session dont le lancement a malheureusement été perturbé par l'inqualifiable action terroriste qui a meurtri des milliers de familles, notamment dans cette ville qui est le berceau du multilatéralisme et qui est le symbole de la coexistence entre les différentes composantes ethniques, culturelles et religieuses de la nation américaine. La délégation de mon pays aura l'occasion, dans une semaine, de participer à la réflexion qu'engagera notre Assemblée pour mettre au point la réponse la plus efficiente de la communauté internationale au terrorisme en tant que nouvelle menace à la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation souhaiterait également remercier le Secrétaire général pour la présentation très éclairante de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/56/1), dont nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt.

Le débat de cette année sur le rapport du Secrétaire général relatif aux activités de l'Organisation revêt une importance toute particulière. Il nous permettra, en effet, de soumettre des conclusions qui vont contribuer à définir les actions à entreprendre pour renforcer l'action multilatérale dans différents secteurs de l'activité de notre Organisation.

La première constatation qui se dégage de la lecture de ce rapport est l'impressionnante activité déployée par notre Organisation partout où la paix et la sécurité internationales se trouvent menacées. Ce rapport constitue également un bilan de l'activité des Nations Unies durant l'année écoulée et un diagnostic des pesanteurs et des obstacles qui freinent l'action de notre Organisation. Il renferme aussi les propositions sur lesquelles nous sommes appelés à nous prononcer.

Une mention particulière est, à juste titre, réservée au continent africain qui continue malheureusement à souffrir des conséquences de la guerre et de l'instabilité dans plusieurs de ses sous-régions. À cet égard, le Maroc se félicite de la coopération établie entre l'Organisation des Nations Unies et les Organisations régionales africaines dans la mise en oeuvre des opérations de maintien de la paix en Afrique. Nous y voyons un moyen efficace pour assurer les conditions de réussite de ces opérations.

Cependant, comme le rappelle, à juste titre, le Secrétaire général,

« La communauté internationale doit bien se rendre compte que les efforts faits pour renforcer la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix ne sauraient justifier qu'elle réduise son engagement sur le continent ». (*A/56/I, par. 49*)

Le Maroc, en sa qualité de contributeur aux différentes opérations de maintien de la paix dans notre continent et ailleurs, mesure l'importance de cette solidarité et de cet engagement internationaux qui conditionnent, dans une large mesure, l'impact de ces opérations sur la réconciliation nationale et la stabilité régionale.

Mon pays suit avec un vif intérêt les initiatives lancées par le Secrétaire général en Afrique pour renforcer la capacité du continent à contribuer au règlement des situations conflictuelles et à prévenir leur aggravation et leur résurgence.

À cet égard, mon pays appuie particulièrement les suggestions tendant à dépêcher dans les régions où la

situation est très instable, des missions interdisciplinaires d'enquête et de renforcement de la confiance. Des observateurs régionaux dans certaines parties de notre continent africain peuvent être du plus haut intérêt pour la préservation de la paix et la prévention de nouvelles sources de tension.

Dans ce contexte, mon pays approuve le projet d'ouverture d'un bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest qui aura pour mandat de renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies en matière de surveillance, d'alerte rapide et de prévention des conflits dans la sous-région.

Nous sommes prêts à appuyer cette initiative et à contribuer à son succès tant il nous importe que nos frères de l'Afrique de l'Ouest retrouvent une situation de stabilité qui leur permette de se consacrer entièrement au développement économique et de répondre aux besoins de leurs populations.

L'expérience a montré que pour remplir pleinement son rôle, une opération de maintien de la paix ne doit pas se limiter seulement à asseoir le cessez-le-feu. Elle doit aussi veiller sur la promotion du dialogue politique entre les différents protagonistes, autrement son impact sera réduit dans la mesure où les origines de l'instabilité n'ont pas été traitées.

Dès lors, c'est d'une véritable stratégie de consolidation de la paix, évoquée par le Secrétaire général dans son rapport, que le continent africain a le plus besoin. Cette stratégie nécessite que le dialogue soit engagé entre toutes les parties prenantes à un conflit ou à un différend régional avec le soutien et l'appui du Secrétariat général, qui est sensé rapprocher les parties en leur soumettant des propositions adéquates et en mettant à leur disposition l'expertise et les moyens logistiques nécessaires.

Bien entendu, le rapprochement, le dialogue et la concertation devraient être au centre même d'une diplomatie préventive lorsque les dangers d'une confrontation se profilent, afin de rompre l'engrenage qui mène à la violence.

D'autre part, cette stratégie implique également des mesures d'accompagnement telles que l'allocation de secours humanitaires d'urgence, l'implantation de micro-projets pouvant fournir les prestations essentielles indispensables, et fixer les réfugiés et les personnes déplacées, désarmer et réinstaller certains combattants, et mettre enfin à la disposition des

populations affectées les services vitaux minimums pour leur permettre de reprendre la vie civile et de participer à la reconstruction de leur cité, région ou pays.

Une action concertée à l'échelle sous-régionale et régionale est, bien sûr, nécessaire pour combattre et éliminer le commerce illicite des armes, et particulièrement des armes légères, et l'interaction entre le trafic des armes et le trafic des matières premières qui servent à son financement.

La contribution active des organisations de caractère économique et des institutions financières internationales est la bienvenue dans tous les cas pour apporter les expertises qui permettront de faire face aux multiples défis de sortie de crise.

Nous sommes heureux de relever que la fonction préventive continue d'être au centre des préoccupations de M. Kofi Annan, qui souhaite asseoir une culture de prévention au sein de la communauté internationale. Cette culture implique la mise en oeuvre de mesures de confiance, la promotion d'une réelle politique de bon voisinage et l'établissement des mécanismes d'une

coopération bilatérale et sous-régionale durable orientée vers une interdépendance, garante d'un développement économique et social en commun.

C'est cette conviction qui sous-tend l'action de mon pays dans ses relations interafricaines, et c'est cette même conviction qui nous anime dans notre quête d'une redynamisation des structures de l'Union du Maghreb arabe, dont dépend l'avenir commun des États de notre sous-région et le succès du Partenariat euroméditerranéen, tant il est vrai que le Maghreb est la voie de passage obligée entre l'Afrique au sud du Sahara et l'Europe.

Je voudrais, à ce propos, relever que, malheureusement, le représentant de l'Algérie a de nouveau, ce matin, qualifié les initiatives du Secrétaire général pour une paix durable au Maghreb, de « coupable légèreté ». Nous regrettons un tel langage inapproprié à un moment où toutes les parties, y compris l'Algérie, devraient se concentrer sur les négociations initiées par le Conseil de sécurité, sur la base du « projet d'accord-cadre relatif au statut du Sahara Occidental ».

*La séance est levée à 13 h 10.*